



FC/FC  
AGCM0520150000.WPV

**PROJET**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 MAI 2015**

-:-

L'an deux mille quinze, le vingt sept mai, le Conseil municipal de L'Haÿ-les-Roses, légalement convoqué le vingt et un mai, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Vincent JEANBRUN, Maire de L'Haÿ-les-Roses.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Vincent JEANBRUN, M. Fernand BERSON, Mme Françoise SOURD, M. Clément DECROUY, M. Pascal LESSELINGUE, Mme Danièle PETIT-VU, M. Daniel PIGEON-ANGELINI, Mme Mélanie NOWAK, Mme Gaëlle CREPIN, M. Daniel AUBERT, Mme Katherine GAVRIL, M. Patrick ANDROLUS, Mme Pascal LEMAIRE, Mme Elodie LEMAITRE, M. Bernard DUPIN, Mme Anne-Laurence DELAULE, M. Pascal PROVENT, M Jean-Claude ROY, Mme Patricia FIFI, Mlle Marine RENAIVAND, Mme Myriam SEDDIKI, M. Michael MARTIAL, M. Moncef BEN YAROU, M. Dominique SERVANTON, Mme Diane SCEMAMA, Mme Jacqueline GEYL, M. Stéphane COLONEAUX, Mme Yannick PIAU, Mme Milène COITOUX, M. Abdoulaye BATHILY, Mme Fabienne HEILBRONN, M. Christophe RYSER, Mme Sylvie BERLINE.

**ETAIENT REPRESENTES :**

Mme Karen CHAFFIN, représentée par Mme Katherine GAVRIL  
M. Jocelyn LEPELLETIER, représenté par M. Daniel PIGEON-ANGELINI  
Mme Laure HUBERT, représentée par M. Patrick ANDROLUS  
Mme Jacqueline STAPHORST, représentée par Mme Patricia FIFI  
M. Pierre BONHOMME, représenté par M. Fernand BERSON  
M. Pierre COILBAULT, représenté par Mme Jacqueline GEYL

**SECRETAIRE :** Mlle Marine RENAIVAND

.../...

Après l'appel nominal, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h49.

### **Monsieur le Maire**

Je voudrais rappeler la constitution des groupes tels qu'ils nous ont été présentés officiellement.

En plus du groupe majoritaire « Plus Belle L'Haÿ », nous avons un groupe « Gauche Militante et Citoyenne et Ecologique » composé de Milène COITOUX, Pierre COILBAULT, Jacqueline GEYL, Christophe RYSER, Stéphane COLONEAUX et Sylvie BERLINE dont la présidente est Madame COITOUX et un groupe « Socialiste Républicain et Citoyen » composé de Fabienne HEILBRONN, Abdoulaye BATHILY et Yannick PIAU.

Le conseil municipal a été réorganisé en fonction des groupes constitués.

<p style="text-align: center;">APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SEANCES DU 17 DECEMBRE 2014 ET 12 MARS 2015</p>
---

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**.

### **AFFAIRES TRAITÉES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Conformément à la délégation votée par le Conseil municipal au cours de la séance du 26 juin 2014 et à l'article L. 2122-23, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Achats Marchés publics**

Passation d'un marché avec la société ARVAL pour la location de véhicules légers. Il s'agit d'un marché à bons de commande sans minimum et avec un maximum de 19 véhicules, quatre ans à compter de la notification. Prix selon bordereau des prix unitaires.

Passation d'un avenant n° 2 au marché 2013-05-AO-L1 avec la société DAUGERON ET FILS pour la fourniture de produits et matériel d'entretien portant sur le lot n°1. L'avenant porte sur le remplacement de deux produits. Il s'agit d'un marché à bons de commande sans minimum et sans maximum.

Passation d'un avenant n° 2 au marché 2013-05-AO-L3 avec la société DAUGERON ET FILS pour la fourniture de produits et matériel d'entretien portant sur le lot n°3. L'avenant porte sur le remplacement de quatre produits. Il s'agit d'un marché à bons de commande sans minimum et sans maximum.

Passation d'un avenant n° 1 au marché 2013-05-AO-L4 avec la société DAUGERON ET FILS pour la fourniture de produits et matériel d'entretien portant sur le lot n°4. L'avenant porte sur le remplacement d'un produit. Il s'agit d'un marché à bons de commande sans minimum et sans maximum.

Passation d'un avenant n° 1 au marché 2013-05-AO-L5 avec la société DAUGERON ET FILS pour la fourniture de produits et matériel d'entretien portant sur le lot n°5. L'avenant porte sur le remplacement d'un produit. Il s'agit d'un marché à bons de commande sans minimum et sans maximum.

Passation d'un marché avec la société ARPEGE pour des prestations d'hébergement des logiciels ARPEGE et extension de CONCERTO OPUS aux modules scolaire et périscolaire incluant le pointage. Il s'agit d'un marché conclu à part mixte, à savoir une part forfaitaire de 24 260 € HT pour la partie acquisition et 6 558 € HT pour la partie abonnement (sur quatre ans), et d'une part unitaire selon bordereau des prix. Le montant maximum est fixé à 160 000 € HT sur la durée totale du marché, quatre ans à compter de la notification.

Passation d'un marché avec la société BULL SAS pour la maintenance du système informatique. Il s'agit d'un marché conclu à prix global et forfaitaire d'un montant de 11 170 € HT, un an à compter du 12 mars 2015 ou de la notification si postérieur, reconductible deux fois pour un an.

Passation d'un marché avec la société POMMEROL pour des travaux d'entretien, de maintenance, de rénovation et d'aménagement sur l'ensemble des ouvrages bâtis, installations et équipements du patrimoine immobilier de la Ville, portant sur le lot n°8 : Vitrierie – Miroiterie. Il s'agit d'un marché à bons de commande sans minimum et sans maximum, prix selon bordereau des prix, un an reconductible trois fois pour un ans, soit quatre ans d'exécution maximum.

## **Jeunesse**

Décision 2015/06 du 1<sup>er</sup> avril 2015 fixant le tarif des activités organisées durant les vacances scolaires de printemps 2015.

Décision 2015/07 du 1<sup>er</sup> avril 2015 fixant la participation des familles pour le séjour équitation du 27 avril au 1<sup>er</sup> mai 2015.

Décision 2015/10 du 12 mai 2015 fixant le montant des aides concernant les projets BAFA 2015.

Décision 2015/11 du 12 mai 2015 fixant le tarif de la sortie au parc Astérix organisée le samedi 16 mai 2015.

## **Evénementiel**

Décision 2015/08 du 29 avril 2015 fixant la participation des exposants et le tarif des diverses prestations à l'occasion du vide grenier organisé par la Ville le dimanche 7 juin 2015.

Décision 2015/09 du 29 avril 2015 fixant la participation des coureurs à la Cavale organisée par la Ville le vendredi 12 juin 2015.

## 1 – REMPLACEMENT DU REPRESENTANT A LA CAISSE DES ECOLES

### Monsieur le Maire

Monsieur Michael MARTIAL siégeant dans la majorité au conseil, pour des raisons personnelles et surtout professionnelles souhaite pouvoir être remplacé au sein de la Caisse des Ecoles qui est un organisme fondamental et qui nécessite beaucoup de disponibilité.

Nous avons la candidature de Marine RENAUVAND qui se propose pour remplacer Michael MARTIAL.

### Madame GEYL

Je ne sais pas de quand date cette décision, cette demande de Monsieur MARTIAL mais en aucun cas la Caisse des Ecoles n'en a été informée.

### Monsieur le Maire

C'est une question de disponibilité pour un élu qui prévient le Maire qu'il ne peut plus le représenter dans le groupe majoritaire dans de bonnes conditions. Je trouve cela admirable et je le remercie pour le temps qu'il a pu accorder jusqu'ici.

Est désignée membre du Comité de la Caisse des Ecoles :

- Mme Marine RENAUVAND

Résultat des votes :

<b>POUR</b>	30
<b>ABSTENTION</b>	9 (Opposition)

## 2 – INSTAURATION D'UN DROIT DE PREMPTION SUR LES FONDS ARTISANAUX, LES FONDS DE COMMERCE, LES BAUX COMMERCIAUX ET LES TERRAINS FAISANT L'OBJET DE PROJETS D'AMENAGEMENT COMMERCIAL

### Monsieur DECROUY

La ville de L'Haÿ-les-Roses a la volonté d'agir en faveur du développement économique de son territoire et d'œuvrer pour maintenir la diversité de son tissu artisanal et commercial de proximité.

Pour cela, la Ville souhaite se doter d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité à l'intérieur duquel il lui sera possible d'utiliser le droit de préemption dit « *commercial* ».

L'Haÿ-les-Roses compte environ 6.5 commerces pour 1 000 habitants.

Ce chiffre est très inférieur à la moyenne départementale. En effet, sur l'ensemble du Val-de-Marne, on compte plus de 12 commerces pour 1 000 habitants.

La Ville souhaite accentuer ses efforts au niveau de deux polarités de proximité qu'elle considère prioritaires pour l'action publique locale (le centre-ville et la polarité du Petit Robinson).

### 1. Le centre-ville de L'Haÿ-les-Roses

Il apparaît primordial de préserver l'offre de proximité du centre-ville pour les raisons suivantes:

- L'offre artisanale et commerciale de proximité du centre-ville est relativement réduite au regard de la taille de la commune (69 établissements pour le centre-ville d'une commune de 31 138 habitants) ;
- Sur les cinq dernières années, de nombreux mouvements ont été observés au sein des établissements de proximité du centre-ville (changement d'activité, changement de gérant) ;
- L'offre alimentaire spécialisée du centre-ville présente une diversité d'activités et une certaine qualité de l'offre qu'il faut veiller à conserver ;
- Les établissements du secteur des services froids\* sont surreprésentés en centre-ville. Même s'ils offrent un service indispensable aux usagers, ils participent très peu à l'animation commerciale du quartier. *\*Ce secteur d'activités comprend à la fois : les banques, les agences immobilières et les assurances.*
- L'offre en équipement de la maison (au regard des chiffres exploités) a disparu en centre-ville, cette situation est préoccupante et ne doit pas se reproduire pour l'équipement de la personne (bien que ce secteur ne suive pas les mêmes dynamiques sur les dernières années) ;
- La Ville souhaite restructurer l'offre commerciale du centre-ville en réalisant deux projets urbains qui contribueront au développement de l'offre de proximité.

### 2. La polarité du Petit Robinson :

Il est important de préserver l'offre de proximité du Petit Robinson pour les raisons suivantes:

- La ville de L'Haÿ-les-Roses attache une importance toute particulière au fait que les L'Hayssiens puissent avoir accès à une offre de proximité sur leur commune. Ainsi, l'offre de proximité du Petit Robinson doit être préservée pour offrir aux habitants du Nord-Ouest de L'Haÿ-les-Roses une offre artisanale et commerciale répondant à leurs besoins et endiguer l'évasion commerciale vers Bourg-la-Reine ;
- L'offre de proximité du Petit Robinson est relativement diversifiée (commerces alimentaires, pharmacie, fleuriste, tabac, etc.). Il faut veiller à conserver cette diversité et à ne pas voir se développer certaines activités comme les salons de coiffure déjà fortement représentés ;
- Certaines activités, peu représentées sur l'ensemble de la Commune, se retrouvent au sein de la polarité du Petit Robinson, notamment une activité de garage automobile. Il faut veiller à conserver ce service pour les L'Haÿssiens.

Pour ces différentes raisons, l'institution d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité au niveau du Petit Robinson est primordiale, il permettra à la Ville :

- de disposer d'un outil informatif sur l'évolution des activités de proximité,

- d'intervenir ponctuellement pour préserver la diversité commerciale du pôle et d'accompagner ses éventuelles mutations futures.

Pour pouvoir bénéficier de ce droit, la Commune doit déterminer un périmètre de sauvegarde s'accompagnant d'un rapport relatif à la situation du commerce et de l'artisanat de proximité, et soumettre, pour avis, son projet de délibération aux chambres consulaires.

Cette procédure de préemption constitue une réelle capacité d'action pour enrayer la disparition des commerces de proximité, le phénomène de banalisation des commerces qui touche les centres-villes (enseignes de services, etc.) et l'appauvrissement de l'offre commerciale.

Le maintien du commerce de proximité constitue un enjeu fort, tant pour des raisons économiques que sociales. Si le commerce peut avoir une fonction économique importante, il est aussi générateur d'une dynamique urbaine, de convivialité, d'animation économique et sociale de la commune.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'instaurer un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité sur les secteurs du centre-ville et du Petit Robinson et d'établir un droit de préemption au profit de la Commune à l'intérieur du périmètre défini.

### **Madame COITOUX**

Nous voterons pour cette délibération en reconnaissant l'utilité de cet outil, notamment contre l'implantation excessive de certains types de commerce qui ne favorisent pas la diversité.

Ce qui nous pose question, c'est une fois les périmètres choisis, certains quartiers dans un premier temps délaissés au profit d'autres quartiers. Nous regrettons que les deux seuls périmètres, même si c'est très important, soient uniquement le Petit Robinson et le Centre-ville.

Rien n'est prévu en parallèle, pour le moment, sur la Vallée-aux-Renards, Lallier et le Jardin Parisien alors que c'est deux derniers quartiers vont accueillir le métro.

Bien évidemment ces autres quartiers que je viens de citer feront l'objet d'autres zones d'aménagement prévues, mais nous restons inquiets sur ce point notamment sur la possible spéculation foncière en particulier dans ces quartiers qui sont amenés à changer à l'avenir.

En effet, on ne voudrait pas que la lutte contre la fracture des quartiers, je vous cite, Monsieur le Maire, et contre les inégalités demeure lettre morte alors que c'était des points phares de votre projet.

### **Monsieur DECROUY**

En fait, vous avez posé la question et répondu en même temps. Nous avons également proposé pour le quartier Lallier mais dans un premier temps la Chambre des Métiers et la Chambre des Commerces n'étaient pas favorables à ce qu'on délimite toute la ville en tant que périmètre de sauvegarde.

Ce sera un projet dans un deuxième temps lors de la future gare de métro et fera l'objet d'une deuxième étude.

On avait aussi pensé à la rue de Chevilly car les coiffeurs sont aussi sur représentés au Petit Robinson, et c'est aussi vrai rue de Chevilly mais cela concernera un programme futur de la zone du métro.

### **Madame HEILBRONN**

Nous sommes bien sûr favorables à tout ce qui peut concourir à la redynamisation commerciale de nos quartiers avec la même réserve qu'a indiquée Madame COITOUX.

Nous nous posons cependant la question du projet de la mise en œuvre de ces outils de la même manière que nous l'avions évoqué lors de la dernière séance avec la mise en place d'un droit de préemption urbain renforcé.

On aura sans doute l'occasion de le découvrir lors de la réunion publique de début juin.

Malgré tout il me semblait que des commissions avaient été mises en place. Elles ne se sont malheureusement toujours pas réunies, je le dis à chaque conseil, depuis septembre de l'année dernière.

Nous pensons que c'est vraiment dommage pour la démocratie et pour la qualité du débat que nous pouvons avoir dans cette ville.

Nous voterons évidemment pour cette délibération. Toutefois, nous souhaiterions avoir un peu plus d'informations sur la politique de finalisation commerciale que vous souhaitez mettre en œuvre et notamment le type de partenariat que vous souhaitez avec les Chambres consulaires.

Nous serons particulièrement attentifs à ce que ça ne coûte pas à la Ville car effectivement c'est un outil qui est très puissant mais qui peut s'avérer très coûteux si on n'arrive pas à trouver des repreneurs dans les secteurs d'activités qu'on souhaite voir se développer.

Il me semble qu'il faudrait mettre en place une véritable négociation avec les propriétaires bailleurs pour que ces dispositifs montrent toute leur efficacité et notamment travailler sur la question des loyers d'accès car si on a aujourd'hui des banques et coiffeurs qui se développent, c'est aussi parce qu'on a des loyers élevés sur les deux secteurs concernés.

En retour d'expérience, il me semble qu'il serait important de travailler sur les prescriptions sur les pieds d'immeubles qui permettent l'implantation de commerce. C'est un travail à faire avec les promoteurs privés.

### **Monsieur le Maire**

Merci pour votre soutien dans cette démarche. Effectivement la réunion publique qui évoquera la question du PADD trouvera aussi un certain nombre d'éléments de réponses.

Il y a deux volets dans cette délibération. Il y a ce que vous évoquiez. On achète donc il faut sortir l'argent, il faut acheter le bail qu'on n'a pas le droit de conserver ad vitam aeternam et un certain nombre de contraintes.

Mais comme l'évoquait Monsieur DECROUY, la priorité est déjà d'être tenue au courant. Lorsque la boucherie chevaline a fermé, nous avons eu la chance que ce soit une structure qui apporte de la nourriture et un peu de vie au Centre-ville mais cela aurait pu être un énième coiffeur. Je n'ai rien contre les coiffeurs mais c'est là aussi une question de diversité.

On a tous découvert le futur gérant et la nature du commerce qui a ouvert à ce moment là. Avec ce que nous allons voter nous serons informés en amont car avant de vendre ils devront demander un avis de la Mairie. C'est déjà un outil majeur.

Pour que cet avis pèse un peu, il faut qu'on puisse se doter du pouvoir d'acheter. Toutes les communes utilisent aujourd'hui ce dispositif et je me réjouis que l'opposition soutienne cette démarche et il faudra qu'on puisse tracer une ligne claire pour l'ensemble des L'Hayssiens sur le moyen de redynamiser nos quartiers.

Je ne reviens pas sur le fait que pour l'instant la Chambre nous ait vraiment orientés sur deux quartiers principaux. C'est ceux qu'ils ont considérés les plus menacés car aujourd'hui une banque a moins envie de s'installer à Lallier et à la Vallée-aux-Renards, hélas, car en termes de distributeur automatique ce serait bien pratique. C'est pour cela qu'on nous a demandé de nous concentrer sur le Centre-ville et le Petit Robinson avant d'étendre au fil des différents projets.

### **Madame GEYL**

A juste titre vous venez d'évoquer la présence prédominante des banques en Centre-ville. Il y a une forte attente des L'Hayssiens depuis fort longtemps dans d'autres quartiers, en particulier au Petit Robinson et il serait peut-être intéressant qu'on essaie de convaincre une banque d'installer un distributeur parce que dans ce quartier il y a un marché et cela pose problèmes aux chalands qui lorsqu'ils ont besoin d'espèces doivent changer de quartier. Il y a un besoin réel.

### **Monsieur le Maire**

Cela avait été évoqué lors de la campagne et donc c'est un combat que nous devons mener.

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**.

## **3 – TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE) : INDEXATION DES TARIFS POUR LA TLPE 2016**

### **Monsieur DECROUY**

La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), issue de l'article 171 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, est une imposition indirecte, instaurée de façon facultative par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement de coopération intercommunale (EPCI) sur le territoire



desquels sont situés les supports publicitaires (enseignes, préenseignes, dispositifs publicitaires). Son montant varie selon leurs caractéristiques et la taille de la collectivité. Elle est applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Elle constitue à la fois une source de revenus pour les collectivités et un moyen de limiter les publicités intempestives sur le territoire.

La TLPE s'applique à tous les supports publicitaires fixes :

- **Les enseignes** : ce sont toutes les inscriptions, formes ou images (lettrage, drapeau, logo, affiche, totem, bandeau, panneau) apposées sur un établissement ou disposées sur un terrain et relatives à l'activité qui s'y exerce.
- **Les pré-enseignes** : ce sont toutes les inscriptions, formes ou images indiquant la proximité d'un immeuble ou s'exerce une activité déterminée.
- **Les panneaux publicitaires** : ce sont tous les panneaux affichant une publicité sur le domaine privé et public.

La taxe s'applique par m<sup>2</sup> et par an à la superficie utile des supports (hors encadrement). Elle prend en compte la somme des supports apposés sur un établissement ou disposés sur un terrain.

#### Indexation des tarifs de la TLPE par la commune

Pour rappel, les tarifs des années précédentes avaient fait l'objet d'arrêtés ministériels, les derniers en date ayant été pris le 10 juin 2013 et le 18 avril 2014. Désormais et à compter de 2015 par mesure de simplification, l'actualisation des tarifs maximaux de la TLPE ne fera plus l'objet d'un arrêté ministériel.

Pour l'exercice 2016, **le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE sera de +0,4 %** (source INSEE).

Le tarif référence pour l'année 2016 est de 15,40 €/m<sup>2</sup>.

Le souhait de la commune de favoriser le petit commerce en appliquant une exonération pour les enseignes, autres que celles scellées au sol, si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 12 m<sup>2</sup> et une réfaction de 50 % pour les enseignes dont la surface est comprise entre 12 et 20 m<sup>2</sup> conformément à l'article L2333-8 du code général des collectivités territoriales reste inchangé.

En fonction des tarifs de droit commun applicables de notre dispositif d'exonération et de majoration, nous proposons la grille tarifaire suivante pour l'année 2016 :

S'agissant des enseignes :

- Exonération des enseignes, autres que celles scellées au sol, dont la superficie est inférieure à 12 m<sup>2</sup> ;
- 15,40 €/m<sup>2</sup> lorsque la somme des supports taxables, scellées au sol, est comprise entre 12 m<sup>2</sup> et 20 m<sup>2</sup> ;
- 30,80 €/m<sup>2</sup> lorsque la somme des supports taxables est comprise entre 20 m<sup>2</sup> et 50 m<sup>2</sup> et 15,40 € lorsque la somme des supports taxables est comprise entre 12 m<sup>2</sup> et 20 m<sup>2</sup> (soit une réfaction de 50 %) ;

- 61,60 €/m<sup>2</sup> lorsque la somme des supports taxables est supérieure à 50 m<sup>2</sup>.  
S'agissant des dispositifs publicitaires et des pré-enseignes :

- 20,50 €/m<sup>2</sup> pour les supports non numériques dont la surface est inférieure à 50 m<sup>2</sup> ;
- 41 €/m<sup>2</sup> pour les supports non numériques dont la surface est supérieure à 50 m<sup>2</sup> ;
- 61,50 €/m<sup>2</sup> pour les supports numériques dont la surface est inférieure à 50 m<sup>2</sup> ;
- 123 €/m<sup>2</sup> pour les supports numériques dont la surface est supérieure à 50 m<sup>2</sup>.

Il est ainsi demandé au Maire de délibérer afin d'actualiser les tarifs de la taxe sur la publicité extérieure.

### **Monsieur le Maire**

Je précise que l'idée est d'avoir une logique d'exonération pour les petites structures pour permettre aux petits commerces de pouvoir se développer et faire leur publicité et à l'inverse de taxer les grandes enseignes, d'abord parce qu'elles ont peut-être les reins un peu plus solides mais aussi parce qu'il y a une logique de maîtrise de ce qu'on appelle la pollution visuelle sur la commune.

Des enseignes qui se multiplient ce n'est pas forcément un plus dans le cadre de vie et pour le respect d'esthétique des rues de notre commune.

Cela va dans le sens et la tradition de ce qui se faisait par le passé, simplement on actualise les tarifs.

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**.

### **4 – DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR « LE LOGEMENT URBAIN » POUR L'ACQUISITION DE 48 LOGEMENTS SIS 2 RUE GUSTAVE CHARPENTIER (EX RESIDENCE PRO BTP)**

#### **Monsieur BERSON**

La SA HLM LOGEMENT URBAIN qui fait partie, du réseau BATIGERE du Comité Interprofessionnel du Logement CILGERE, dépendant d'ACTION LOGEMENT (ex 1% patronal), a procédé à l'acquisition auprès de PRO-BTP (Caisse Nationale de Retraite des Ouvriers du Bâtiment), de 48 logements sis 2 rue Gustave Charpentier à L'Hay-les-Roses.

Les 48 logements composés de studios et de deux pièces, actuellement occupés par des retraités du Bâtiment, seront au fur et à mesure de leur libération, loués à de jeunes actifs selon la vocation de la SA HLM.

Le financement de cette opération a nécessité de recourir, pour partie, à un emprunt d'un montant maximum de 2 532 206 € que le Logement Urbain a souhaité contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC).

Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

Caractéristiques de la ligne de prêt	PLUS	PLUS foncier
Montant de la ligne de prêt	1 335 824 €	1 196 382 €
Commission d'instruction	0 €	0 €
Durée de la période d'amortissement	40 ANS	60 ans
Périodicité des échéances	ANNUELLE	ANNUELLE
Index	Livret A	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + <b>60 pdb</b>	Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + <b>60 pdb</b>
Taux annuel de progressivité	0% (actualisable à la date du contrat en cas de variation du taux du Livret A )	0% (actualisable à la date du contrat en cas de variation du taux du Livret A )
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance	En fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%	
TEG de la Ligne du prêt	1,6 %	1,6 %

Caractéristiques de la ligne de prêt	PLUS	PLUS foncier
<b>Phase de préfinancement</b>		
Durée du préfinancement	24 mois	24 mois
Taux d'intérêt du préfinancement	Livret A + 0,6 %	Livret A + 0,6 %
<b>Phase d'amortissement</b>		
Durée	40 ans	60 ans
Index	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	0,6%	0,6%
Taux d'intérêt	Livret A + 0,6 %	Livret A + 0,6 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité forfaitaire 6 mois	Indemnité forfaitaire 6 mois
Modalité de révision	DL	DL
Taux de progressivité des échéances	0%	0%
Taux de plancher de progressivité des échéances	0%	0%

DL (Double Révisabilité Limitée)

Le taux d'intérêt indiqué, pour les prêts PLUS et PLUS foncier, est susceptible de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

Logement Urbain sollicite la garantie communale d'emprunt de la commune de L'Haÿ-Les-Roses à hauteur de 100 % pour ces deux lignes de prêt.

En contrepartie, la Ville sera réservataire de 10 logements (9 T1 et 1 F2), qui correspondent aux demandes formulées auprès du service logement de la Ville.

Il convient de noter que les modalités d'approbation des garanties d'emprunt ont été simplifiées par la Caisse des dépôts et consignations. En effet, désormais, le garant n'étant plus partie au contrat de prêt, il disposera, en amont, du contrat de prêt cosigné par la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

Le Conseil municipal est invité à approuver ces dispositions.

## **Monsieur BATHILY**

J'ai une question d'ordre de projet social sur cette résidence. Y-a-t-il un projet sur cette résidence qu'on appelle une cohabitation intergénérationnelle pour permettre la cohabitation avec les personnes les plus fragiles qui seront dans cette résidence.

La Ville sera-t-elle regardante sur cet aspect ?

Le deuxième aspect est l'aménagement urbain sur ce secteur. Il y a un parking d'une quinzaine de places et environ 48 logements, on risque de se retrouver dans une situation difficile car on sait que par logement il y a souvent une ou deux voitures.

Un aménagement est-il prévu par la suite au niveau du parking ?

## **Monsieur le Maire**

Je serai peut-être plus en difficulté pour répondre à la question du parking mais j'imagine et notre Directeur du service urbanisme est dans la salle, que les choses ont été faites conformément à notre PLU ce qui implique une proportion de places par rapport aux logements.

On sait également que, quand on est sur du logement jeune actif, la statistique de possession de véhicule n'est pas la même et de la même manière pour des personnes très âgées.

Je pense que les services peuvent vous faire un élément de réponse sans difficulté.

Concernant le premier point que vous évoquiez, on est complètement dans la philosophie du programme que nous allons porter mais qui est présent également dans notre programme à savoir toutes les résidences intergénérationnelles et favoriser le lien intergénérationnel sur la commune.

Ce projet va dans ce sens. Le foyer tel qu'il existait avait déjà des salles communes qui permettaient un vivre ensemble pour les personnes âgées qui étaient présentes et l'objectif est à travers un régisseur de poursuivre cette vie en communauté avec des activités et un suivi.

On est sur une petite logique de projet qui commence à voir le jour de manière très récurrente. Madame PETIT-VU pourrait compléter mes propos sur cette notion de vivre ensemble.

La difficulté en termes de peuplement c'est qu'à partir du moment où le bailleur reprend le bâtiment, faire une critérisation par âge serait illégale. On ne peut pas décider si on est sur telle tranche d'âge quand on attribue un logement.

On ouvre le public et je pense qu'avec les moyens que met le bailleur notamment un personnel plus les locaux à disposition, on devrait avoir quelque chose de satisfaisant comme c'est le cas dans d'autres communes.

### **Madame PETIT-VU**

Vous découvrirez le 8 juin dans le PADD que c'est en effet l'intention politique de développer ce type d'habitat intergénérationnel.

Nous avons un projet déjà bien parti sur le sujet.

Ce qui est très important ce n'est pas de faire de l'intergénérationnel n'importe comment. Il faut que ce soit un projet bien pensé en amont et surtout bien géré car ce qui est difficile ce n'est pas de juxtaposer les âges et les gens mais de les faire vivre ensemble avec une qualité intéressante.

C'est un vrai souci et un projet que vous découvrirez le 8 juin.

### **Madame BERLINE**

J'ai une observation qui s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du PADD et de l'Agenda 21 quand il viendra et qui est plutôt un vœu pour l'avenir puisque mon observation porte sur le point 4 et le point 5.

Je souhaiterais qu'à l'avenir les garanties d'emprunt demandées à la collectivité soient conditionnées à une exigence d'économie d'énergie.

### **Monsieur le Maire**

Aussi cash que cela peut-être pas mais on l'avait déjà évoqué dans des réunions de travail et on en a discuté ensemble, à minima, on peut lorsqu'un promoteur et surtout un bailleur social demande une garantie d'emprunt, les inciter à rechercher les solutions les plus économiques en termes de consommation d'énergie de manière systématique.

Surtout qu'il est facile sur la commune de se relier à la géothermie par exemple.

Ce genre de causes peut être recherché. Dans le cadre de la convention bailleurs qu'on souhaite mettre en place je pense qu'il faudrait que ce soit un élément pris en compte.

### **Madame HEILBRONN**

Est-ce qu'il y a dans les travaux qui vont être réalisés des études de performances énergétiques, des travaux qui concourent à réaliser des économies d'énergie.

Il serait bien que des projets de ce type soient présentés en commission d'urbanisme.

### **Monsieur le Maire**

La réponse est oui puisque l'on part d'un bâtiment extrêmement ancien dans un premier cas et sur le point suivant, la Résidence Pierre Tabanou, même logique c'est-à-dire respecter la réglementation en vigueur, mieux isoler, etc.

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**.

**5 – DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR « VALOPHIS HABITAT »  
RESTRUCTURATION ET MISE AUX NORMES DU BATIMENT D'ORIGINE DE  
L'EHPAD PIERRE TABANOU SIS 32 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE**

**Monsieur BERSON**

L'Office Public HLM (OPH) du Val-de-Marne « Valophis Habitat » a sollicité un prêt « PHARE » (Prêt habitat amélioration restructuration extension), auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), pour la restructuration et la mise aux normes du bâtiment d'origine de l'EHPAD TABANOU, situé 32 avenue du Général de Gaulle à L'Haÿ-les-Roses.

Après avoir terminé en octobre 2012 les travaux d'extension (30 chambres et accueil de jour de 10 places) de la résidence pour personnes âgées Pierre Tabanou, l'OPH a achevé en septembre 2014 la phase de restructuration et de mise aux normes du bâtiment d'origine.

Pour répondre à la demande des services de sécurité incendie et d'hygiène/ risque sanitaire, l'OPH a dû alors engager des travaux supplémentaires portant sur les locaux du multi-accueil petite enfance situé à RCH.

Comme ces travaux n'étaient pas prévus initialement, ils ont fait apparaître un déficit d'emprunt qui a conduit l'OPH à solliciter un prêt complémentaire d'un montant de 439 620 €, autorisé par le conseil d'administration de « Valophis Habitat » en date du 16 décembre 2014.

Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

Caractéristiques de la ligne de prêt	PHARE
Montant de la ligne de prêt	439 620 €
Commission d'instruction	260 €
Durée de la période d'amortissement	ANNUELLE
Taux de période	1,6%
TEG	1,6%
<b>Phase d'amortissement</b>	
Durée	25 ans
Index (²)	Livret A
Marge fixe sur index	0,6%
Taux d'intérêt	Livret A + 0,6 %
Périodicité	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité forfaitaire 6 mois limitée à 3 % du CRD
Modalité de révision	DL
Taux de progressivité des échéances	0%
Taux de plancher de progressivité des échéances	0%

DL (Double Révisabilité Limitée)

Le taux effectivement appliqué est celui en vigueur à la date d'effet du contrat.

(²) A titre indicatif, la valeur de l'index à la date d'émission de la lettre d'offre de la CDC est de 1% (Livret A)

« Valophis Habitat » sollicite la garantie communale d'emprunt de la Commune de L'Haÿ-Les-Roses à hauteur de 100 % pour cette ligne de prêt, qui complète la garantie d'emprunt accordée par la ville sur 25 ans, par délibération du 29 avril 2014, sur un premier prêt « PHARE » de 2 619 816 €, accordé par la CDC pour le financement de la réhabilitation de l'EPHAD.

Par ailleurs, « Valophis Habitat » informe la ville qu'un prêt complémentaire PLS sur 40 ans de 2 658 669 € garanti par la ville le 13 avril 2010 pour les travaux d'extension de l'EHPAD, a donné lieu, en 2013 et en 2014, à un remboursement partiel anticipé par l'OPH, d'un montant de 2 600 000 €, sur les 2 658 669 € empruntés, et ce grâce à l'octroi de subventions supplémentaires, ayant permis de réduire le montant des emprunts PLS.

Il convient de noter que les modalités d'approbation de la présente demande de garantie d'emprunt ont été simplifiées par la CDC.

En effet, désormais, le garant n'étant plus partie au contrat de prêt, il disposera, en amont, du contrat de prêt cosigné par la CDC et l'emprunteur.

Le Conseil municipal est invité à approuver les dispositions décrites ci-dessus, portant sur une garantie d'emprunt d'un montant de 439 620 €, complétant la garantie approuvée le 29 avril 2014 pour 25 ans sur un montant de 2 619 816 €.

Résultat des votes :

<b>POUR</b>	38
<b>NPPV</b>	Mr le Maire en tant qu'administrateur

## **6 – CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CISPD) – APPROBATION DE LA NOUVELLE STRATEGIE TERRITORIALE – DOCUMENT CADRE ET PROGRAMME D' ACTIONS**

### **Monsieur le Maire**

Par délibération n°11 du 13 avril 2010, le Conseil municipal a approuvé la constitution d'un CISPD avec la ville de Fresnes. Le CISPD constitue le lieu d'élaboration, de suivi et d'évaluation de la politique de sécurité, de prévention et de tranquillité publique conduite au sein des deux villes.

Co-présidé par les maires de Fresnes et L'Haÿ-les-Roses, il associe :

- Monsieur le Préfet ou son représentant,
- Madame la Procureure de la République ou son représentant,
- Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant,
- des représentants des services de l'Etat désignés par Monsieur le Préfet,
  
- des représentants d'associations, établissements ou organismes œuvrant notamment dans le domaine de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques, désignés par les maires, par arrêtés distincts.

Faisant suite à cette constitution, une stratégie territoriale, comprenant un programme d'actions et un document cadre, a été élaborée et validée par l'ensemble des partenaires lors de l'assemblée plénière du 22 février 2013 en présence des deux Maires, de Madame la Procureure de la République, de Monsieur le Sous-préfet et de Monsieur le Commissaire divisionnaire de L'Haÿ-les-Roses.

La stratégie territoriale a été approuvée lors du Conseil municipal du 20 mars 2013.

Par circulaire en date du 4 juillet 2013, le Premier Ministre a fixé les orientations prioritaires de la nouvelle Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance pour la période 2014-2017. Cette nouvelle stratégie a ensuite été déclinée localement dans le Plan Départemental de Prévention de la Délinquance.

C'est pourquoi, au regard des nouvelles orientations nationales et du bilan présenté lors de la dernière réunion plénière du C.I.S.P.D qui s'est tenue le 6 novembre 2014, la stratégie territoriale a été réactualisée.

La stratégie territoriale comprend un document cadre et le programme d'actions présenté sous forme de fiches, pour les trois prochaines années (2015-2017). Chaque fiche indique les objectifs poursuivis, le pilote de l'action, les partenaires, les modalités d'action et l'évaluation prévue.

La stratégie territoriale a été élaborée suite aux différentes rencontres qui se sont tenues depuis la rencontre plénière du 6 novembre 2014 et qui ont associé de nombreux acteurs qui concourent à la prévention sécurité sur la ville. Il a été abordé les différents thèmes inscrits dans la stratégie nationale et la déclinaison départementale adoptée par M. le Préfet et qui concernent la vidéo protection, la médiation urbaine, les violences faites aux femmes, les jeunes exposés à la délinquance, le partage de l'information et le secret partagé ainsi que la prévention situationnelle

Sur le plan opérationnel ces thèmes feront l'objet de trois groupes distincts et intitulés :

- Jeunes exposés à la délinquance qui constitue la priorité du programme,
- le schéma local de tranquillité publique,
- les violences faites aux femmes.

Après la consolidation du projet, un avis a été sollicité auprès de nos principaux partenaires pour chacune des fiches actions.

Au terme de la démarche, la stratégie territoriale est un document qui implique un partenariat renforcé et opérationnel et sera signé par les deux maires, le Préfet, Madame la Procureure de la République, Monsieur le Président du Conseil départemental du Val-de-Marne et Madame la Directrice des services académiques de l'Education Nationale.

Je précise que le Conseil municipal de Fresnes a déjà délibéré sur les documents qui vous sont présentés ce soir et qu'ils ont été adoptés.



## **Madame COITOUX**

Nous voterons pour cette délibération car nous ne pouvons qu'approuver le travail du CISPD et la mise en place d'actions dans le domaine de la prévention de la délinquance.

Nous déplorons le fait que sur ces points, la commission municipale dont je fais partie avec Monsieur COLONEAUX sur ces sujets ne se soit réunie qu'une seule fois en presque un an et demi sauf erreur de ma part.

Cette commission aurait pu justement être le lieu d'étude de ces documents en amont et peut-être le lieu de débat, de consultation de ces projets.

Par conséquent, nous demandons toujours et encore sur ce thème comme sur d'autres plus de concertation avec les élus mais aussi avec la population.

Quand on voit dans le document cadre, page 21 et suivantes, le comparatif entre les propositions faites par la ville de Fresnes et de L'Haÿ-les-Roses, c'est assez parlant.

Pour notre ville, en dehors de réunions statutaires du CISPD, de réunions d'élus et notamment de la majorité, où sont les réunions avec les bailleurs sociaux, avec les associations, les commerçants, les amicales de locataires, les copropriétés, et les habitants dans le cadre des conseils de quartier comme cela se fait dans pas mal de ville. Les conseils de quartier nous semblent des lieux précieux, propices et tout à fait conseillés pour ce genre de discussions.

Nous pensons que L'Haÿ-les-Roses ne doit pas se contenter, comme il le semble, d'une commission composée d'élus mais je pense qu'il faut vraiment utiliser la totalité des outils qui sont à votre et à notre disposition pour ces sujets essentiels.

## **Monsieur le Maire**

Je précise qu'il y aura prochainement une plénière des conseils de quartier qui permettra également d'aborder ces sujets majeurs sur la sécurité.

La commune était en retard dans le dépôt de ces dossiers. Cela aurait du être anticipé. On l'a fait avec des allers-retours incessants avec la ville de Fresnes en pressurant les services et je les remercie pour la qualité du travail qui a été fait sur ce dossier.

Il y avait un aspect technique qui était urgent car les services de la Préfecture attendaient ces fiches avec impatience et nous relançaient régulièrement. Il y a eu une nécessité d'aller vite c'est vrai.

Je précise que lors de la réunion du 6 novembre, l'ensemble des publics que vous citez étaient invités. Il y avait des représentants des locataires présents dans les salles, des associations de quartier.

L'information s'est faite et la concertation a été présente. On peut la faire bien plus forte et je crois que cette concertation doit sortir d'une simple salle de réunion à la Mairie et pouvoir se diriger vers les quartiers car les habitants ont beaucoup à dire en termes de sécurité et de prévention.

D'ailleurs, la plupart des conseils de quartier sont saisis de ces questions.

## **Madame HEILBRONN**

Le premier point que nous souhaitons soulever est qu'au regard du calendrier qui a été fixé par l'Etat et par le Département, la commune a déposé ce dossier en retard et comment expliquez-vous que la ville de Fresnes ait délibéré sur ce sujet il y a près de deux mois et pourquoi sommes-nous en retard ?

Evidemment la problématique de la sécurité est une question à laquelle nous sommes particulièrement attachés. L'ensemble des habitants y sont aussi particulièrement attachés et nous le rappellent régulièrement.

Le CISPDP fut une démarche qui a été initiée par l'ancienne majorité municipale. La sécurité publique des L'Hayssiens était également une priorité. Par rapport à ce que vous avez pu dire lors de différentes campagnes, nous constatons que vous avez pris la décision de poursuivre la démarche qui avait été initiée puisque c'est le document pratiquement à l'identique qui avait été proposé à l'époque.

Nous confirmez-vous que vous souhaitez poursuivre ce dispositif intercommunal, prévoyez-vous des changements d'orientation et si oui lesquels.

Nous souhaitons également revenir sur les questions de la gouvernance. Il est évoqué à plusieurs reprises dans la stratégie la nécessité d'inclure les habitants dans ce dispositifs, c'est une de vos orientations, comment souhaitez-vous procéder au-delà des conseils de quartier que nous venons d'évoquer et également l'articulation avec la politique de la ville et avec la mise en place du conseil citoyen sur le projet ANRU.

Concernant la commission locale de prévention et de tranquillité publique, la composition qui est indiquée dans le document est extrêmement restreinte puisqu'elle n'est composée que d'élus de la majorité. Pour information, à Fresnes, au-delà du fait qu'il y a énormément de représentants locaux, il y aussi un élu de l'opposition. Cela me paraît essentiel pour représenter l'ensemble des composantes de la ville.

Un bilan annuel est-il prévu. Il est indiqué dans les documents. On n'a pas tellement dans les documents qui nous ont été remis d'éléments de bilan sur ce qui a été réalisé. Nous constatons également qu'une partie des éléments chiffrés qui figuraient dans le document présenté au conseil municipal de Fresnes ne figurent pas dans notre document. Pourrions-nous avoir l'explication de cette absence.

Sur la question du suivi de l'évaluation, nous nous réjouissons qu'il y ait la mise en place de véritables indicateurs à la fois quantitatifs et qualitatifs. C'est une bonne chose, simplement certains semblent mériter une explicitation notamment le critère qualitatif que je cite « appréciation de l'ambiance sur le territoire, satisfaction des habitants, satisfactions des bénéficiaires finaux », sur la tranquillité publique avec tout ce qui concerne les regroupements de jeunes dans les parties communes des immeubles.

On a quelques exemples dans le document qui semblent être le fruit d'une analyse

d'un bureau d'étude qui aurait circulé sur les quartiers. Quels indicateurs souhaitez-vous mettre en place ?

Vous évoquez également la création d'un outil de tranquillité public qui permet de croiser une connaissance du territoire avec les bailleurs sociaux et l'éducation nationale, la police nationale, la police municipale et les services techniques en association avec les correspondants du parquet. Il me semble très important de croiser des informations simplement le document n'est pas très explicite sur la gestion de cette grande base de données et sur la nature des données collectées.

Nous souhaitons en savoir un peu plus sur l'encadrement et les règles d'utilisation de ces données collectées et sur le contrôle éventuel de l'utilisation de ces données.

Des actions nouvelles sont proposées et nous nous en félicitons dont la question de la tranquillité publique. Il est également envisagé de renforcer certaines actions qui n'ont pas aujourd'hui répondu aux attentes dont l'accès aux droits avec le renforcement de la question d'un correspondant justice et du renforcement des liens avec la maison de la justice et du droit, comment souhaitez-vous procéder sur ce point qui est essentiel pour les habitants.

On lit dans les documents que la réponse du territoire n'est pas satisfaisante sur la question des violences conjugales faites aux femmes. Cela nous semble particulièrement préoccupant. Quelles sont sur ce point les actions que vous souhaitez mettre en place.

### **Monsieur COLONEAUX**

Je vais insister sur la commission avec un point particulier, sur le fait qu'il n'y ait pas eu de commission municipale sur ce point afin de mieux maîtriser les fiches actions et mieux connaître les partenaires.

Je partage aussi l'idée que dans ces fiches on ne peut pas tout mettre mais que le fait d'identifier les partenaires permet aussi de mieux comprendre les actions.

Or il est dit dans le document cadre, en page 5, qu'au cours de cette période chaque ville a mis en place une commission locale de tranquillité qui s'est réunie à plusieurs reprises. Y-a-t-il une autre commission locale ou y-a-t-il une coquille.

A deux reprises au cours de nos échanges, on avait évoqué l'idée d'avoir une enquête de victimation, vous avez répondu favorablement à cette proposition. Je pense que ça aurait du être intégré dans la stratégie locale de prévention de la délinquance car cette enquête permet de mieux mesurer où doivent se porter les actions en matière de prévention et de sécurité.

Je pense que c'est essentiel et qu'il faut l'ajouter si on veut avoir un contrat qui nous permette de mieux cerner ces difficultés puisque vous le dites aussi dans le document la question des chiffres qui nous sont donnés par le Ministère via la police ne mesurent ni les incivilités, ni le sentiment d'insécurité donc il est essentiel de pouvoir le mesurer si on veut faire reculer à la fois les faits de délinquance mais aussi prévenir la délinquance.

Vous citez dans le document une infraction nouvelle. Je m'attendais à effectivement, étant donné que c'était une priorité de campagne, plus d'actions d'autant que sur les neuf actions nouvelles c'est globalement des actions qui sont la déclinaison de la stratégie nationale.

Peut-être qu'il aurait fallu d'autres actions. Je vois une action nouvelle de la Ville c'est la rédaction d'un guide dans le cadre des violences faites aux femmes. Le reste comme l'apparition d'un correspondant de justice, n'est que l'action que chaque Maire a trouvée pour remplacer le correspondant du Parquet que la Procureure ne voulait plus.

L'amélioration de la prévention situationnelle c'est la déclinaison de la stratégie nationale. Les mesures de responsabilisation c'est une action nouvelle qui est importante mais elle est centrée, de mon point de vue, trop sur les résultats du décrochage. C'est une action qui vise à responsabiliser au sein du lycée un certain nombre d'élèves sur les questions d'absentéisme et de comportement.

Je pense que sur cette question, quand on est dans le cadre de la prévention de la délinquance, on doit aussi y associer la question du décrochage or je ne la vois pas dans ce contrat.

Le comité restreint est une mesure obligatoire dans l'organisation des CISPD et la mise en place de travaux thématiques, encore une fois, c'est de la déclinaison.

Une question sur la formalisation du rappel à l'ordre. Je crois essentiel qu'il soit effectué par le Maire en personne. Cela a beaucoup plus d'importance et de symbolique donc je ne souhaite pas que vous déléguiez cette question.

On votera pour car 99 % de ce contrat sont des actions initiées par la majorité de gauche précédente. Je regrette qu'il n'y ait pas plus d'actions nouvelles.

Deux demandes puisqu'on est dans le cadre des questions de sécurité. Je pense qu'il est toujours bon de demander le renforcement des moyens des policiers, de la police nationale. Je crois qu'il n'y en a pas assez. Je fais partie de ceux qui regrettent la disparition de la police de proximité ou d'ilotage, qui de fait incombe aux communes et aux polices municipales. Je pense que ça devrait rester une question nationale.

Je crois effectivement essentiel d'avoir un membre de l'opposition au sein du CISPD et aussi si avec ces documents peut nous être transmis l'arrêté qui comporte les membres qui siègent au CISPD, ce qui nous permettra de connaître les partenaires.

### **Monsieur le Maire**

On vous transmettra sans difficulté la liste des membres. Je pense pouvoir parler au nom de tous les membres de la majorité, à savoir que chaque fois qu'on a pu ouvrir aux élus de l'opposition, cela a été fait.

Il faut évidemment que vous puissiez être présents dans cette réunion du CISPD.

Sur la question de savoir si nous souhaitons maintenir notre implication dans le cadre du CISPD, donc dans la logique intercommunale, la réponse est oui. Nous étudions la possibilité avec Monsieur BRIDEY, puisqu'il se lance également dans la

vidéo protection, de pouvoir mutualiser un CSU (Centre de Surveillance Urbaine), ce qui permettrait de mutualiser les agents en charge de surveiller les différentes caméras en cas de difficulté. Nos territoires sont suffisamment emboîtés pour aller dans ce sens.

Sur la question du bilan et des chiffres. Je n'ai pas choisi de vous présenter des chiffres qui me semblent faux. A Fresnes, ils ont fait le choix de présenter des chiffres, certainement l'ont-ils expliqué au conseil, sur le fait que les comparatifs entre les années précédentes où nous avons les chiffres sur toute l'année et les dernières données que nous avons étaient parcellaires puisqu'elles ne recouvraient qu'un certain nombre de mois sur l'année.

Le comparatif ne paraissait pas pertinent. Cela a été dit aux instances du Préfet. Attendons d'avoir les chiffres globaux pour pouvoir comparer ce qui est comparable. Les projections semblaient difficiles surtout que les professionnels de la branche expliquent que les mois de janvier ne sont pas des mois comparables. On ne peut pas extrapoler sur les tous premiers mois de l'année la réalité d'une année pleine de difficultés. Il y a par exemple beaucoup plus de cambriolages donc l'extrapolation n'était pas pertinente.

Sur la question des indicateurs qualitatifs. On va partager les mêmes avec Fresnes donc il va s'agir de les définir plus précisément. Vous en citez un sur le ressenti de la population, ça c'est typiquement une enquête qualitative c'est-à-dire aller à la rencontre des habitants. Cela peut se faire par différents biais que ce soit un questionnaire dans les différents espaces publics et dans le journal de la ville, des interviews du Proviseur du Lycée, etc.

Quand vous parlez de jeunes aux pieds des immeubles, j'essaie moi-même de m'enlever ce titre journalistique qui consiste à dire que chaque fois qu'il y a un regroupement au pied d'immeuble on parle de jeunes. Il faut effectivement qu'on soit prudent sur ce type de typologie.

Sur la question de l'enquête de victimation Monsieur COLONEAUX. C'est marqué en toute lettre, mettre en place des enquêtes de victimation page 7 du document cadre.

Sur la question du diagnostic, on peut renforcer un diagnostic partagé dans les conseils de quartier, je le redis.

Pour ce qui concerne le décrochage, il y a un certain nombre de dispositifs et en complément de ce qui vous est présenté ce soir, nous avons un certain nombre d'outils à L'Haÿ-les-Roses, notamment le PRE qui vient participer à ce dispositif.

Vous avez également évoqué la question du correspondant du parquet en disant que la Procureure n'en voulait plus.

L'Etat actuel a coupé les vivres au Parquet qui se retrouve dans l'incapacité de financer les correspondants du Parquet et la Procureure a écrit à l'ensemble des Maires des différentes communes pour leur dire qu'ils ne pouvaient plus financer le dispositif pour essayer de le maintenir parce qu'il était pertinent et demander aux communes si elles pouvaient cofinancer le dispositif.

Je n'ai pas tout à fait la même lecture que vous.

Enfin, sur le rappel à l'ordre il est clairement expliqué que ce sont les pouvoirs de police du Maire qui a ce stade ne sont pas délégués, donc pas d'inquiétude. S'il y a un rappel à l'ordre il sera fait par moi et en présence du commissaire ou un de ses représentants.

### **Monsieur BATHILY**

Au-delà de l'aspect prévention et répression de ce programme, je pense que toute étiquette politique confondue, le rôle d'une municipalité est aussi de développer le vivre ensemble.

Souvent, les sentiments d'insécurité se créent car il y a des isolements et parce que les gens ne se côtoient plus, ne se parlent plus et je pense que le rôle de la municipalité est de mettre en place et d'accompagner des événements qui permettent de transcender tous les quartiers et de regrouper les L'Haÿssiens autour d'un moment.

Il faut aussi valoriser les actions secondes et publiques qu'on pointe du doigt parce que le jeune à casquette fait office d'amalgame de délinquance, et je pense que le rôle d'une municipalité c'est aussi de valoriser l'action de ces jeunes qui accomplissent aussi de belles choses.

Je pense qu'en mettant en valeur ce genre d'initiative à travers les conseils de quartier participe au fait de faire baisser le sentiment d'insécurité. Je ne dis pas qu'il n'est pas réel mais je pense qu'en tant qu'homme et femme politique c'est aussi à nous de valoriser ce genre d'action.

### **Monsieur le Maire**

Je pense qu'effectivement pour bien vivre ensemble il faut qu'on apprenne à faire ensemble, et pour faire ensemble il faut un certain nombre d'événements.

Nous avons souhaité rejoindre le collectif « la fête des voisins » qui nous permettra de renforcer la convivialité lors des différentes fêtes des voisins qui s'annoncent. Les différents quartiers sont mobilisés à la date nationale et les associations de quartiers préparent des fêtes de quartier tout au long du mois de juin.

Ce sont déjà des éléments de convivialité qui sont évidemment soutenus par la collectivité. Les fêtes d'écoles sont aussi des piliers du vivre ensemble et cela me paraît fondamental de les soutenir et de les maintenir.

Je précise pour terminer qu'il me paraît important qu'on puisse se réunir, l'ensemble des élus du conseil sur ces thématiques et que nous allons le plus rapidement possible appeler une date pour une réunion sur le sujet.

### **Monsieur LESSELINGUE**

Nous avons eu une réunion le 3 décembre à Fresnes où ont été invités des membres du CIPD (Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance) qui est dirigé par des magistrats, avec toutes les associations qui œuvrent à L'Haÿ-les-Roses et Fresnes ainsi que tous les bailleurs sociaux qui étaient concernés.

Les élus étaient en observation pour pouvoir débattre. J'ai pu constater que la vision des associations et la vision que peuvent en avoir les bailleurs n'est pas toujours la même concernant l'insécurité, et la prévention de la délinquance.

Ce qui m'a surpris c'est de voir que l'insécurité n'avait plus lieu d'être dans le CIPD. Il n'y a pas d'idées nouvelles dans ce domaine. L'ensemble des forces associatives ou politiques doivent se joindre pour pouvoir travailler ensemble sur ce dossier.

### **Monsieur le Maire**

Je rappelle pour conclure que ce document est une base et que rien ne nous empêche d'aller plus loin dans différents secteurs.

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**.

## **7 – CONVENTION FIXANT LES MODALITES D'INTERVENTION DE LA COMMUNE EN MATIERE D'ANIMATION COMMERCIALE AVEC L'ASSOCIATION « ACTEURS ECONOMIQUES DE PROXIMITE » (AEP)**

### **Monsieur DECROUY**

La ville de L'Haÿ-les-Roses a la volonté d'agir en faveur du développement économique de son territoire et d'œuvrer pour maintenir la diversité de son tissu artisanal et commercial de proximité. C'est pourquoi la Ville soutient la reprise des activités de l'association de commerçants « ACTEURS ECONOMIQUES DE PROXIMITE » (AEP).

La ville de L'Haÿ-les-Roses et l'association AEP souhaitent s'associer afin de permettre aux commerçants L'Haÿssiens d'animer la vie locale et ainsi, renforcer les liens entre les commerçants L'haÿssiens, les L'Hayssiens, et les groupes sociaux locaux.

Ce partenariat implique une définition du cadre et des modalités d'intervention de la Commune et de l'association. Il convient également de préciser l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention par celle-ci.

Par la présente convention, l'association s'engage à :

- Piloter et assurer la mise en œuvre d'animations commerciales (au minimum une par trimestre),
- Une communication régulière des actions sur le territoire,
- La réalisation d'un bilan annuel, quantitatif et qualitatif, de ces actions.

Il convient pour la Ville d'apporter son soutien aux actions de cette association de la manière suivante :

- versement d'une subvention de 10.000 €,
- mise à disposition gratuite de salles municipales,
- réalisation de supports de communication.

Le budget 2015 a fixé le montant de la subvention allouée à l'association « ACTEURS ECONOMIQUES DE PROXIMITE » (AEP) à 10.000 €

Monsieur le Maire propose ainsi au Conseil :

- d'approuver le projet de convention d'objectifs et de moyens, passé avec l'association,
- de l'autoriser à la signer.

### **Monsieur le Maire**

Je précise également que nous avons pu compter indépendamment de cette convention qui va venir en renfort sur une implication totale de la part des commerçants de la ville sur différents événements.

Je tiens vivement à les remercier pour leur implication au moment du banquet des séniors puisqu'un grand nombre de lots ont été donnés par les commerces de la ville pour une loterie qui a permis à un grand nombre de participants de bénéficier de charmants cadeaux.

### **Monsieur DECROUY**

Il y a eu aussi une opération sur le marché pour la fête des mères. Il y a eu la quinzaine commerciale qui a permis d'offrir des lots comme un scooter, un voyage, etc.

### **Monsieur le Maire**

Nous avons la chance d'avoir des commerçants très motivés et il est important de les soutenir.

### **Madame BERLINE**

Nous voterons évidemment pour cette délibération.

Je voudrais ajouter dans la recherche d'un développement plus durable de la Ville une demande de contre partie un peu forte aux commerçants de simplifier dans la recherche du développement durable sur plusieurs points dont la gestion de leurs déchets, de leurs invendus éventuels et de la pollution.

### **Monsieur BATHILY**

Nous voterons pour cette délibération mais on aimerait que d'ici un an l'association soit en capacité de présenter un rapport d'activités des actions qui ont été mises en place tout au long de cette année.

### **Madame GEYL**

Les commerçants du marché font-ils partie de cette association AEP ?

### **Monsieur DECROUY**

Pas encore. Nous l'avons déjà abordé. L'objectif est de créer eux-mêmes une structure et ils ont tout intérêt à travailler ensemble.



## **Monsieur le Maire**

Cela a été le cas pour la fête des mères.

## **Madame NOWAK**

Dans le cadre du nouveau processus de demande de subvention les associations de la Ville sont soumises à un engagement qui est en contrepartie de l'aide financière de la Ville, de soumettre en fin d'année un récapitulatif de toutes leurs actions, chiffrées avec preuve à l'appui.

Ils seront accompagnés dans cette démarche par le nouveau service vie associative.

## **Monsieur BATHILY**

Nous attendons toujours le compte-rendu de la dernière commission.

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**.

## **8 – MODIFICATION DE LA CARTE SCOLAIRE**

### **Madame DELAULE**

Le Code de l'Éducation précise les modalités d'inscription pour les enfants soumis à l'obligation scolaire et mentionne que le ressort de chacune des écoles de la Commune est déterminé par délibération.

La dernière modification de la carte scolaire datant du 14 février 2012, il convient d'actualiser les secteurs scolaires afin d'adapter les effectifs scolaires à la capacité d'accueil de chaque groupe scolaire notamment pour les écoles élémentaires du Centre et des Blondeaux.

Tous nos groupes scolaires sont composés d'école élémentaire et de maternelle sauf l'école des Garennes qui a un secteur propre pour les maternelles mais qui dépend de l'école du centre au niveau de l'élémentaire.

Or, nous arrivons à des effectifs très importants. Nous avons d'ailleurs une ouverture de classe cette année. L'école va atteindre 20 classes avec 530 élèves. Il faut aussi prévoir l'avenir et mieux répartir ces secteurs.

Les modifications proposées concernent les rues suivantes :

Rue J. Leblanc, rue Mangin, rue Castelnau, rue Guynemer, Chemin du tennis, allée Baudelaire, rue Carmen, rue Vanel, Passage d'Orléans, rue du 8 mai 1945, allée des Saules, rue des Eglantines, rue des Maraîchers, sentier des Garennes, avenue Larroumès, rue de la Cosarde du n°16 au n° 74 et du n° 31 au n° 93, avenue Henri Barbusse du n° 2 au n° 72 (pas de numéros impairs).

Ces rues étaient sectorisées école des Garennes pour la maternelle et école du Centre pour l'élémentaire.

Il conviendrait maintenant de proposer :

L'affectation au secteur des Garennes pour les enfants d'âge maternel,  
L'affectation au secteur des Blondeaux pour les enfants d'âge élémentaire.

Monsieur le Maire propose ainsi au Conseil d'approuver la liste des secteurs concernés.

### **Madame GEYL**

La sectorisation scolaire est un outil à disposition de chaque commune et qui a pour vocation d'assurer un équilibre en termes d'effectifs ainsi que d'objectifs éducatifs et sociaux sur les différents groupes scolaires de la Ville et qui se traduit par un découpage géographique.

Un outil à manier avec beaucoup de prudence car les évolutions des cartes scolaires peuvent varier sensiblement d'une année sur l'autre.

Par ailleurs, une modification de carte scolaire sur les deux écoles élémentaires que vous avez évoquées peut provoquer des déséquilibres en maternelle, en particulier à l'école des Garennes, dont l'effectif est étroitement lié à l'évolution des effectifs des deux écoles élémentaires concernées par cette modification.

A-t-on évalué les impacts de cette modification sur l'école des Garennes et quelle précaution et quelles mesures ont été envisagées au cas où un déséquilibre se produirait à la rentrée 2015 ou 2016.

Par ailleurs, la note explicative indique qu'il s'agit d'adapter les effectifs scolaires à la capacité d'accueil de chaque groupe scolaire. Est-ce qu'on pourrait connaître combien d'enfants seraient concernés par cette modification de sectorisation et pour plus de lisibilité une carte aurait été intéressante.

Sur la démarche que vous avez retenue, quelle concertation des enseignants, des parents d'élèves et de l'inspecteur de l'éducation nationale.

Nous regrettons que cette délibération n'ait pas fait l'objet d'une présentation en commission éducation-enseignement qui est l'instance appropriée et qui ne s'est pas réunie depuis le week-end du 14 juillet 2014.

### **Monsieur le Maire**

Au-delà de la modification de la carte scolaire, nous sommes sur le devenir des enfants à l'issue de l'école des Garennes.

Sur l'ensemble de la Ville nous sommes dans une situation de saturation.

Des projets de logements ont été autorisés en masse sur la Ville et aujourd'hui on se retrouve à gérer une quantité d'enfants à scolariser avec un manque d'anticipation totale en termes d'aménagement des équipements scolaires.

On a la chance qu'aux Blondeaux on ait la possibilité de réorienter une partie des enfants mais dans des quartiers comme Lallier/Paul Hochart nous sommes à une saturation maximale. Pour créer une vraie salle de classe il va nous falloir un temps que ne nous permet pas le nombre d'enfants qui arrivent.

Si on est aussi dans ce niveau de saturation c'est parce que l'anticipation n'a pas été faite sur la présence de nouvelles familles et la petitesse de nos structures.

### **Madame DELAULE**

En ce qui concerne les effectifs des Garennes, cela n'a aucune répercussion car le secteur des Garennes maternelle reste identique. Les enfants qui devaient passer en primaire étaient orientés pratiquement à 100 % vers le Centre et aujourd'hui ils le sont un peu moins.

Quand on modifie une carte scolaires les répercussions ne sont pas immédiates. Il y a les rapprochements de fratries. Un enfant qui effectue sa scolarité à l'école du Centre et dont le petit frère dépendrait maintenant des Blondeaux, les deux seront acceptés à la même école pour éviter aux parents d'aller dans deux écoles différentes.

Nous avons eu un dialogue avec les directeurs d'école notamment celui de l'école du Centre qui souhaitait conserver une mixité sociale au sein de son établissement. Ce qui sera le cas.

Effectivement nous n'avons pas eu de commission depuis longtemps mais je crois qu'en matière d'éducation nous avons eu un grand nombre de réunions auxquelles l'opposition a été conviée.

Pour ce qui est de la carte nous vous la fournirons dès que nous l'aurons.

### **Madame HEILBRONN**

Les questions ont été évoquées lors des conseils d'école du deuxième trimestre, sans réponse. C'est dommage.

C'est d'autant plus dommage qu'on verra au point suivant que les lieux de rencontre avec les parents d'élèves semblent se restreindre au fil de votre mandat.

Vous avez pris le parti de mettre en place une nouvelle carte scolaire. Le problème n'est pas nouveau, Madame GEYL l'évoquait.

La question ne se pose pas que dans ce secteur. Il avait été évoqué à un moment la mise en place d'un secteur flottant. On voit que d'année en année on met la barre à gauche et puis la barre à droite et que l'on change la carte scolaire tous les deux ou trois ans ce qui vis-à-vis des familles n'est pas très simple à gérer.

On sait qu'il y a un temps d'adaptation avec les équipes éducatives et il est important de rester dans les mêmes établissements.

On souhaite également poser la question des dérogations. Quelle transparence avez-vous sur les dérogations vis-à-vis de cette carte scolaire. On sait bien que le groupe scolaire des Blondeaux ayant une école maternelle, des familles qui auront un enfant en élémentaire demanderont une dérogation, comme c'est le cas aujourd'hui pour les parents qui ont des enfants à l'école du Centre et qui demandent des dérogations à l'école de la Roseraie.

La question posée par Madame GEYL est une vraie question au-delà des réponses que vous avez pu y apporter.

Monsieur le Maire, vous savez bien que la question des effectifs, à l'école du Centre notamment, n'est pas uniquement liée à ça. Il y a aussi la question des dérogations qui doit nous interroger sur la fréquentation des établissements scolaires et les raisons qui peuvent amener des parents d'élèves à demander des dérogations.

C'est un vrai enjeu de mixité sociale aussi pour nos écoles.

### **Madame GEYL**

J'ai bien compris que cela concerne les enfants de l'élémentaire. Je voudrais simplement d'expérience, car nous avons fait une modification de la carte scolaire en 2012 et ça concernait le Centre, préciser que lorsque les enfants sont dans une école élémentaire les parents ont tendance à demander systématiquement le rapprochement de leur enfant sous la forme d'une demande de dérogation dans l'école maternelle.

Nous avons eu des périodes où nous avons dû lutter contre cette demande des parents d'inscrire tous leurs enfants à l'école maternelle du Centre notamment et au détriment de l'école des Garennes et cela n'a pas été simple.

C'est ce qui nous a amené à faire le fameux changement horaire pour que ce soit plus simple pour les familles de pouvoir se rendre dans les deux écoles et donc c'est une véritable problématique qui s'est posée et je pense que le problème risque de se reposer. Voilà le sens de mon intervention.

### **Madame DELAULE**

La commission de dérogation a lieu le 4 juin et nous sommes effectivement confrontés à des demandes de dérogation telles que vous l'évoquiez, notamment des parents qui veulent se rapprocher de l'école du Centre au détriment de l'école des Garennes.

Nous sommes aussi vigilants pour maintenir les effectifs à l'école des Garennes.

Quant au petit quart d'heure qui est octroyé à cette école, il sera maintenu dans le cadre des nouveaux horaires.

Résultat des votes :

<b>POUR</b>	30
<b>ABSTENTION</b>	9 (Opposition)

## 9 – CAISSE DES ECOLES – TRANSFERT DE COMPETENCES

### **Madame DELAULE**

Par délibération en date du 21 septembre 1996, le Conseil municipal avait procédé à la dévolution de nouvelles missions à la caisse des écoles.

Dans le contexte actuel d'une redéfinition du périmètre des activités extra scolaires et péri scolaires inhérentes à la réforme des rythmes et dans un souci de simplification des procédures de facturation aux familles et de simplification de règlements, la Ville souhaite désormais reprendre l'entière compétence, en matière :

- d'activités extra scolaires et péri scolaires,
- d'activités culturelles, sportives et de loisirs éducatifs pendant le temps scolaires

Nous avons été un peu pressés par cette délibération compte-tenu du paramétrage du nouvel outil informatique que l'on a évoqué tout à l'heure Concerto, qui effectivement nous a amenés à réfléchir à un nouveau processus et à simplifier tout ce qui concerne la facturation pour les familles.

### **Monsieur le Maire**

Je précise que cela répond à une logique de simplification et de réactivité notamment en ce qui concerne la facturation. Au lieu de facturer une activité sur la Caisse des Ecoles et une sur la Mairie, nous aurons une seule et même entité.

Une autre problématique concrète, c'est la notion des appels d'offres. La concertation légitime pour la mise en place des rythmes scolaires a nécessité de prendre le temps, c'est-à-dire un lancement de marché pour informer les futurs délégataires des nouvelles modalités et ce qu'on attend de lui un peu décalé dans le temps et le tout nécessitant une vraie réactivité.

Le tout arrivant pendant l'été, il paraissait peu pertinent de faire une réunion du conseil municipal et une réunion de la Caisse des Ecoles.

Il était important pour nous de reprendre la maîtrise de ces dossiers et notamment d'avoir la possibilité d'en débattre publiquement avec l'ensemble des membres du conseil. Ça fait sens, quand on voit les sommes mises en jeu, qu'on puisse en discuter dans les meilleures conditions possibles au-delà même du cercle de la Caisse des Ecoles.

### **Madame GEYL**

Vous venez d'évoquer, Madame DELAULE, des justifications ou des arguments techniques pour cette prise de décisions. Il y a sûrement des problématiques techniques qui peuvent trouver diverses solutions, mais au-delà de ces aspects il y en a d'autres beaucoup plus politiques que j'aimerais aborder.

Je voudrais simplement faire un appel ici, c'est que l'ancienne majorité municipale avait fait le choix en 1996 de confier l'organisation et la gestion des activités périscolaires et extrascolaires à la Caisse des Ecoles. S'y sont ajoutés les loisirs éducatifs, l'intervention culturelle, artistique et sportive pendant le temps scolaire, classes de découvertes et plus récemment la gestion organisationnelle et budgétaire du Programme de Réussite Educative en 2005.

Ce choix de la précédente majorité témoignait de la volonté d'associer aux décisions de la politique éducative municipale les premiers concernés c'est-à-dire les élèves à travers la présence de leurs parents dans le conseil d'administration de la Caisse des Ecoles à raison de un parent élu par quartier. D'autres partenaires de l'éducation tels que l'inspecteur de l'éducation nationale et un représentant des collèges y siégeaient également.

La présence des parents d'élèves et des partenaires extérieurs ainsi que celle d'un élu de l'opposition présentait jusqu'à ce jour une garantie de débat, d'impartialité et de rigueur dans les décisions quelles soient d'ordre organisationnelles ou budgétaires.

Les parents d'élèves que je tiens à remercier en saluant ici leur disponibilité, leur assiduité aux réunions et surtout leur investissement et leur implication dans les dossiers ont toujours exercé leur mandat avec vigilance quant aux choix opérés par la Ville qu'il s'agisse de classes de découvertes, d'interventions dans les écoles, d'activités périscolaires ou de l'évolution du Programme de Réussite Educative.

Avec pour seul objectif le bien des enfants, ils ont exercé leur pouvoir de contrôle et ont souvent été force de propositions.

Votre décision, Monsieur le Maire, de supprimer ou de laisser supposer la suppression tout simplement de cette instance en lui retirant ses compétences, en en faisant une coquille vide, témoigne d'un fonctionnement anti démocratique qui refuse la concertation et le débat et qui supprime surtout la transparence et la lisibilité de la politique éducative qui existait jusque là.

Craindriez vous, Monsieur le Maire, le débat avec les parents d'élèves, je ne pense pas. Alors comment pouvez-vous supprimer d'un revers de main ce droit de regard des parents sur la réalisation et la gestion des activités éducatives au moment où vous allez mettre en place les nouvelles activités périscolaires.

Comment pouvez-vous solliciter le soutien des parents et des élus pour le maintien du PRE, qualifié par vous-même de fondamental pour la Ville, je vous cite, alors que ce PRE est totalement oublié dans cette délibération. On ne sait pas s'il reste compétence de la Caisse des Ecoles et ce qu'il deviendra.

Cette décision va à l'encontre de toute concertation et de l'exercice de la démocratie puisqu'elle supprime notamment pour les parents, toute possibilité réglementaire de prendre part aux décisions sur les choix d'avenir concernant la politique éducative locale d'autant que ces parents ne sont pas non plus associés à la commission éducation qui ne leur est pas ouverte comme cela était le cas précédemment.

Notre groupe votera contre cette délibération.

## **Madame HEILBRONN**

Je regrette que deux des élus qui s'occupent de ce dossier ne soit pas présentes ce soir dont le Maire-adjoint. Je pense que c'est important qu'elles soient présentes.

Les parents d'élèves font l'effort de venir à toutes les réunions organisées la veille pour le lendemain, les week-ends de Pâques, les jours de rentrées et les veilles de vacances, etc.

Sur la concertation que vous souhaitez avoir avec les parents d'élèves, un lieu privilégié de concertation, effectivement la Caisse des Ecoles en est un, avec des parents qui sont élus. Pour ceux qui ne le savent pas, les instances de la Caisse des Ecoles sont en cours de renouvellement.

La question que nous nous posons est de savoir ce qui restera de cette Caisse des Ecoles.

Quels sont les lieux de concertation que vous souhaitez mettre en œuvre et quels engagements prenez-vous pour qu'une concertation réelle soit mise en œuvre, notamment en insistant sur le fait que des nouveaux rythmes scolaires vont être mis en place à la rentrée et que la qualité de la concertation laissait à désirer sur ce sujet.

Comment sont associés les parents sur le contenu des clubs d'activités.

Nous regrettons également que nous nous retrouvions comme l'an passé dans la situation où la Ville lance un marché qui sera attribué pendant l'été.

## **Monsieur le Maire**

Je vous laisse responsable de vos propos concernant l'absence de deux élus. On verra au bout des six ans qui aura été plus présent et dans quel groupe. Vous avez à vos côtés dans votre groupe une élue qui, pour des raisons tout à fait légitimes, je n'en doute pas, a pu être absente et personne n'en a fait la remarque dans ce conseil.

Lorsque nous avons des élus qui pour des raisons personnelles et parfois graves doivent s'absenter d'un conseil municipal, elles ne le font pas de gaité de cœur. Je vous prie de garder pour vous ce genre de remarque.

Si vous avez ce genre de remarque de discipline, venez me voir à la fin conseil, on en discutera. Si vous êtes choquée de l'absence des élus, je me ferai un plaisir d'essayer de vous en expliquer les raisons en tête à tête si je le peux.

Vous êtes responsables de vos propos dont une grande partie me semble erronée. Vous avez porté des jugements sur la concertation et d'autres choses.

Si on est juste sur le lancement du cahier des charges, c'est justement parce que nous avons souhaité mettre toute la place à la démocratie, avoir une étude, avoir une instance qui s'est réunie régulièrement dans le cadre d'un comité de pilotage. Je salue là également la présence de tous les acteurs autour de la table que ce soit les directeurs d'école, les enseignants, etc.

Le marché dont on parle est le marché qui va concerner l'ensemble de la journée, le rythme scolaire du début à la fin avec l'accueil du matin, la cantine, l'après école, les clubs d'activités, etc. C'est justement ce qui a été évoqué dans ces comités de pilotage où siégeaient les parents et l'ensemble de la communauté éducative. C'est là où on a souhaité mettre en place la transparence et le droit de regard.

La décision finale revient effectivement à la Municipalité, que ce soit à l'échelle d'un grand comité de pilotage où justement comme ce soir face au public avec l'ensemble des élus de la majorité et de l'opposition et la possibilité d'en débattre. Je pense que c'est plutôt une avancée démocratique et non un recul.

La Caisse des Ecoles a effectivement une vraie légitimité à débattre d'un certain nombre de dossier mais on pouvait aussi regretter que ce soit des débats qui se fassent en l'absence de public et en vase clos.

Ce n'est pas l'objet premier de l'extraction de cette compétence mais on peut se dire tant mieux, ce sera débattu devant le public avec l'ensemble des élus du conseil. Je trouve que c'est un plus et il n'y a pas l'ombre d'une volonté antidémocratique dans cette délibération.

Le cahier des charges qui est rédigé est le résultat des concertations qui ont été mises en place. Nous avons été accompagnés dans cette démarche par un consultant extérieur qui a rencontré à de nombreuses reprises tous les membres de la communauté éducative, associative, parents d'élèves qui le souhaitaient, les directeurs d'école, les animateurs de la ligue, etc.

Je ne pense pas, au vu du temps qui a été consacré par tous, qu'on puisse être accusé d'avoir manqué de volonté démocratique ou d'avoir manqué de gouvernance. Je trouve que vous avez été un peu loin dans vos propos. C'est le rôle de l'opposition, en tout cas celui que vous souhaitez incarner, c'est dommage.

Concernant les compétences de la Caisse des Ecoles, je le redis. C'est une instance qui continue à être pérenne, qui a de nombreux sujets à porter. Le débat sur les rythmes scolaires pourra perdurer.

Encore une fois, vous avez souhaité vous faire caricaturale sur ce sujet. Je le regrette. Vous verrez par la preuve que la concertation se poursuivra, que la Caisse des Ecoles garde toute légitimité sur les sujets qu'elle abordait jusqu'ici. Je n'ai pas peur de rencontrer le plus régulièrement possible les parents d'élèves. J'ai toujours été disponible pour cela.

## **Madame DELAULE**

La Caisse des Ecoles conserve les classes de découverte, le Programme de Réussite Educative, la participation financière aux différents séjours linguistiques et autres des enfants des écoles, la participation financière de transport et de restauration des enfants fréquentant des écoles spécialisées hors commune, l'organisation de manifestations en liaison avec l'école publique.



Sur le problème de représentativité de la Caisse des Ecoles, on l'a dit, il y a six membres qui sont élus comme adhérents. Il faut savoir que pour une commune de près de 32 000 habitants, lorsqu'on fait une campagne de souscription pour cet organisme, on a moins de 50 adhérents.

Je ne crois pas que ce soit très représentatif de la Commune. Il y a beaucoup de confusion entre la Caisse des Ecoles et la coopérative scolaire. Les gens confondent. J'ai souvenir de l'assemblée générale 2014 qui est censée réunir tous les adhérents où en plus du conseil d'administration, il y avait une personne. Ça m'avait choquée. On a eu aussi souvent un problème de quorum et pas parce que les élus n'étaient pas présents.

### **Madame GEYL**

A aucun moment n'ont été remises en cause les discussions qui ont pu se faire dans le cadre d'un comité de pilotage. Nous sommes sur deux instances. Il y a eu un comité de pilotage qui a travaillé tout au long de cette année pour essayer de mettre en place un projet.

Quelle va être la suite. Est-ce que ce comité de pilotage va se poursuivre. Quelles seront les instances où les parents pourront s'exprimer.

Je pense que ce questionnement est tout à fait légitime.

### **Monsieur le Maire**

Le fait que le comité de pilotage une fois le PEDT rédigé, une fois le cahier des charges mis en place, se transforme en comité de suivi des rythmes scolaires avec effectivement un rythme, l'objectif étant un planning annualisé qu'on sache tout début septembre l'ensemble des dates pour l'année de nos rencontres et nos réunions, et qu'on puisse faire un vrai comité de suivi.

Je souhaite également qu'on ait la possibilité de poursuivre cette concertation avec quelqu'un qui puisse aller rencontrer sur place les différents acteurs de la communauté éducative et nous en faire le compte rendu en séance plénière pour qu'on puisse avoir un véritable suivi.

Ce qu'on vous demande ce soir c'est une autorisation. Le service des marchés publics de la Ville qui gère tout de A à Z, que ce soit la Ville qui dirige, que ce soit voté en conseil et que l'on puisse avancer là-dessus.

Tous les autres marchés publics qui sont votés par la Collectivité sont légitimes. L'opposition siège dans les commissions. Ne faisons pas une tragédie de ce changement de compétences.

J'affirme à nouveau la volonté de faire perdurer cette instance qui pourra continuer à se saisir de tous les dossiers liés à la problématique d'éducation et de réussite éducative sur la Commune et il y aura des combats à mener.

Résultat des votes :

<b>POUR</b>	30
<b>CONTRE</b>	9 (opposition)

### Question diverse :

Métropole du Grand Paris :

#### **Monsieur le Maire**

Le Préfet a interpellé les communes en disant « Merci de nous donner un avis sur quel scénario parmi quatre que l'on vous propose, préférez-vous ? ».

Ce à quoi une grande partie des Maires, toutes tendances politiques confondues ont répondu « vous nous demandé de définir un périmètre à un certain nombre de communes qui vont devoir fusionner dans un équivalent d'agglomération, sans connaître les compétences qui seront portées par ces agglomérations ».

On nous demande de définir le contenant avant même de connaître le contenu. C'est vraiment un vrai problème.

On nous a proposé généreusement quatre scénarios, un qui ne respecte pas la loi car elle dit que les futurs territoires qui vont composer la métropole doivent faire au minimum 300 000 habitants et premier scénario 270 000. C'est le scénario du Grand Orly qui permettrait à des villes de l'Essonne avec les villes autour d'Orly, soit Rungis, Thiais, Chevilly-Larue, Villeneuve-le-Roi, Ablon-sur-Seine de faire un seul territoire en tournant le dos à des villes telles que Fresnes ou L'Haÿ-les-Roses qui sont pourtant dans l'association du Grand Orly et qui concrètement ont un bassin de vie lié au pôle aéroportuaire et au MIN de Rungis.

C'est un scénario qui ne me paraît pas cohérent en termes de développement de bassin de vie pour nous et d'autre part reviendrait à pousser une partie du Val-de-Marne vers le territoire de l'Essonne et créer une autarcie.

Ce qui impliquerait pour nous, villes de la CAVB, de nous retrouver à fusionner avec une autre agglomération qui s'appelle la CASA qui comporte Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine et Choisy-le-Roi. On serait sur un territoire qu'aucun des membres de la CAVB ne défend et qui ne nous paraît pas cohérent.

Nous avons ensuite un deuxième scénario où en tant que CAVB nous pourrions rejoindre le pôle du Grand Orly pouvant aller de Morangis dans l'Essonne jusqu'à Gentilly au nord, ce qui ferait un territoire qui nous permettrait avec Fresnes de rester cohérents par rapport à notre bassin de vie avec Orly, Rungis, Thiais, Chevilly-Larue et Villejuif, etc. mais qui ferait malgré tout un territoire extrêmement étrange avec une bande de terre.

C'est un scénario qui est défendu fortement par les villes de l'Essonne, qui pourrait paraître acceptable par les villes du Grand Orly qui jusqu'à présent ont fait une motion pour rester autonomes, mais qui nous paraît peu cohérent en termes de territorialité alors que l'intégration de la CASA permettrait un territoire en forme de

grand cône de l'innovation avec les différents schémas de développements territoriaux qui sont en réflexion ou actifs déjà sur ce territoire.

Avec les membres de la CAVB nous sommes plutôt portés et c'est le point de vue qu'on peut défendre sur un territoire qui soit un territoire fort dans une métropole dont on ne sait pas encore quel sera le poids démocratique de tel ou tel territoire.

Pour l'instant la réflexion en est là. Rien n'est arrêté pour une bonne et simple raison c'est qu'on ne sait pas du tout ce qui va arriver à ce projet métropolitain, quels vont être les véritables pouvoirs et la véritable autonomie des territoires et là où c'est vraiment terrifiant c'est qu'on nous oblige à nous marier à des gens qui ne veulent pas se marier avec nous.

La CASA n'a aucune envie de fusionner avec la CAVB. Pour une bonne raison c'est que nous sommes dans une agglomération extrêmement intégrée. Un très grand nombre de compétences de la Ville ont été remontées au pouvoir de l'agglomération, or la CASA a très peu de compétences remontées au niveau de l'agglomération.

On a des villes qui ont une économie d'échelle sur certains marchés mais ont une vraie et très forte autonomie.

Si on est marié de force, on aura une vraie problématique et ce sera une discussion à avoir entre les villes et on est sur des stratégies de mutualisation et des histoires communes qui sont compliquées. On peut craindre des temps complexes qui s'annoncent devant nous.

On a un certain nombre de positionnements. Sur les quatre scénarios, vous avez remarqué qu'il y en a deux qui sont équivalents pour nous car ils concernent l'Est du département. Je résume. Un scénario CAVB-CASA uniquement. Un scénario CAVB et Grand Orly et enfin un scénario CAVB, CASA et Grand Orly, ce qui ferait un territoire de plus de 600 000 personnes.

Je ne vous cache pas ma colère vis-à-vis de la méthode et on est de nombreux élus à dénoncer ces façons de faire puisqu'à l'heure où on parle nous ne savons pas quelle instance va diriger la métropole, quelle sera la gouvernance.

Si on regarde le texte de loi tel qu'il est proposé, on nous parle d'une assemblée à 350 élus, plus que la Région Ile-de-France actuelle qui fera deux fois le territoire géographique.

La Maire de Paris qui a un poids colossal dans les débats puisqu'elle représente deux millions d'habitants a dit, que c'était une instance qui serait ubuesque et qu'il fallait trouver une autre façon de faire.

Ce qui est dans les tuyaux actuellement c'est revenir à une logique d'actionnariat où en fait ceux qui détiendraient le plus d'actions auraient le plus de voix et l'action ce serait la population. Donc la grosse ville serait celle qui aurait le plus d'actions et pèserait le plus fort et donc pour la petite ville sa voix pèserait moins.

On est véritablement dans la création d'une magnifique usine à gaz où on a le sentiment qu'on est dans la logique du Pont de la Rivière Kwaï, c'est-à-dire qu'on a trop travaillé au projet pour le dynamiter quand on en a l'occasion et aujourd'hui on est dans cette logique où on conserve un objet dont plus personne, y compris les Préfets, ne savent vous expliquer son utilité.

On nous explique que les communes sont trop lentes à réagir sur certains points donc il est important qu'il y ait une instance supérieure qui vienne parfois imposer les projets.

Sauf que l'Etat est venu créer l'année dernière des OIN (Opérations d'Intérêt National). Il a déjà l'outil pour accélérer les projets qu'il trouverait trop lents. On est vraiment en droit de s'interroger sur ces nécessités.

D'où une vraie réflexion d'un certain nombre d'élus, et c'est ma réflexion aujourd'hui, doit-on rentrer dans ce jeu et doit-on répondre à l'invitation du Préfet qui nous demande de donner un avis qui consistera à accepter le processus tel qu'il est présenté aujourd'hui.

Est-ce qu'à un moment on n'est pas en droit de dire, nous ne répondrons pas à la question du contenant tant que nous ne connaissons pas la question du contenu, ce qui me paraît de la logique pure.

### **Madame BERLINE**

Je comprends bien votre position. Le Préfet demande aux Maires de donner une réponse quand même avant le 5 juin. Même si la décision doit être prise ultérieurement, il y a un problème sur la méthode dans la mesure où les délais qui sont donnés sont beaucoup trop courts pour qu'on puisse discuter avec la population.

### **Monsieur le Maire**

Je précise, Madame BERLINE, que nous avons appris quasiment dans la presse les quatre scénarios définitifs.

Ce n'est pas comme si on nous avait dit quatre mois avant, à telle date on vous présente les scénarios et comme ça prévoyez dans les semaines qui viennent une concertation.

### **Madame BERLINE**

Sur la méthode, je pense que l'on se retrouvera sur certains points.

Je souhaiterais que l'association des Maires d'Ile-de-France demande un report de cette date qui n'est pas tenable en arguant peut-être moins que vous la question de savoir comment on articule la question du contenant et du contenu mais surtout sur la question de la concertation de la population qui découvre par la presse des éléments qui vont quand même terriblement jouer sur son avenir.

### **Monsieur le Maire**

Je veux bien faire de la concertation mais sur quoi. Comment met-on réellement en place cette concertation sans que les gens nous jettent des tomates à la figure en disant vous vous moquez de nous.

## **Madame BERLINE**

C'est vrai qu'on assiste à une sorte de fin de la décentralisation en Ile-de-France qui pose quelques problèmes mais je ne vous suivrai pas dans l'optique de ne pas répondre.

Je pense qu'il y a des éléments qui peuvent nous permettre de préfigurer un projet de territoire et qui, lui, pourrait être soumis à la concertation.

A l'heure actuelle vous avez dans le sud ouest de Paris et dans l'ouest du Val-de-Marne deux projets de territoire qui peuvent devenir la base d'un projet d'administration.

D'un côté vous avez la Vallée scientifique de la Bièvre et de l'autre côté l'opération nationale publique sur l'OIN Seine Amont et avec la mise en place de l'état ORSA.

Je laisserais tomber la Vallée scientifique de la Bièvre qui comportait des communes des Hauts-de-Seine qui ne voulaient pas se marier avec le Val-de-Marne au profit de l'opération Cancer Campus avec la signature d'un contrat de développement territorial qui est la base d'un projet de territoire et il faudrait que le projet d'organisation territoriale réponde au projet de territoire.

Le projet de territoire est fondé sur une filière économique et sociale qui est la santé qui est porteuse d'emplois, de développements scientifiques et qui est intéressante. Je pense qu'il faut conserver cela.

D'autre part, vous avez un peu plus à l'Est mais contigu au CDT Cancer Campus toute l'opération d'Orly Rungis Seine-Amont qui est tournée autour de la problématique de l'alimentation. Si on marie ces deux territoires, on a là un territoire de projet tourné autour de l'alimentation-santé qui tient la route.

Je pense qu'on peut prendre la main sur les propositions de l'Etat en lui disant on a un projet de territoire, il faut que l'organisation territoriale colle avec le territoire de ces projets.

Lui renvoyer la balle en disant votre méthode est mauvaise, ce qui est vrai, on ne joue pas est dangereuse parce cela se fera sans nous alors qu'on a un vrai projet.

## **Monsieur le Maire**

J'entends la notion de projet de territoire, les territoires de projets. Ce sont des choses que l'on défend régulièrement. Nous sommes là-dessus sur la même longueur d'ondes.

Fallait-il des territoires métropolitains, je n'en suis pas sûr. Les villes convergeaient d'elles-mêmes sur différents projets et ce sera peut-être ce qui nous sauvera.

Lorsqu'on sera autour de la table avec des villes qui n'ont pas demandé à être avec nous il va falloir essayer de trouver des points d'accord. Cela ne va pas toujours être évident. On mélange un grand nombre de difficultés, les villes de petites tailles et de grandes tailles.

Les couleurs politiques ne devraient pas trop jouer si on tire des leçons de la CAVB. On est vraiment dans une logique d'intérêt, de bassin de vie.

Tel que c'est prévu aujourd'hui les villes les plus grosses trancheront.

On a quand même un Préfet, représentant de l'Etat qui nous demande un avis sur un scénario qui n'est juste pas légal.

Quand L'Haÿ-les-Roses et Fresnes disent, on est dans le territoire du Grand Orly, est-ce que vous pouvez revenir pour une exception aéroportuaire sur la loi qui dit insécabilité des agglomérations c'est-à-dire qu'en gros, c'est toute l'agglomération qui fusionne et pas une seule ville.

On nous demande un avis en mettant sur la table des choses qui sont ubuesques et hors la loi ou presque. On nous dit que ce n'est pas du tout dans le cadre de la loi mais que si vraiment vous avez envie de vous prononcer dessus n'hésitez-pas.

Je rappelle aussi qu'ils n'en sont pas à leur premier coup. Telle que la méthode a été instituée, on a réuni des Maires dans des réunions interminables à la Préfecture de Police de Paris. On a modulé le texte de loi pour le rendre le plus conforme possible aux attentes des territoires et le message du gouvernement était, on vous entend, on va corriger, on avance, jusqu'au moment du vote et du passage à l'Assemblée Nationale où chaque amendement qui était proposé pour corriger le texte conformément aux attentes des élus locaux a été débouté.

Nos propres parlementaires notamment du territoire et je pense à Jean-Yves LEBOUILLONNEC, est revenu penaud en disant je ne sais pas ce s'est passé. Je caricature un peu mais il nous a dit qu'il ne savait pas ce qui s'est passé avec la Ministre, il y a eu confusion, on va reprendre des rendez-vous, on va expliquer à nouveau, etc.

Les parlementaires et élus locaux ont été pris pour des imbéciles.

### **Madame BERLINE**

J'entends bien ce que vous dites mais vous n'arriverez pas à me convaincre de la pertinence d'une politique de la chaise vide, je pense que c'est toujours très mauvais.

Je vous suis dans les petits territoires, c'est pour organiser leur rivalité et que l'Etat garde la main. Je pense que nous sommes tous d'accord pour évacuer ce scénario.

En revanche, vous venez d'évoquer la possibilité de revenir sur la loi et en particulier sur l'insécabilité des communautés d'agglomération. Je souhaite revenir sur cette loi.

A l'heure actuelle, Bagneux qui est partante et participante du contrat de développement territorial ne ferait pas partie de ce territoire ce qui serait vraiment dommage, d'autant plus que l'implication de la mairie a été très forte.

Est-ce à dire que si jamais cette insécabilité était abolie vous présenteriez le projet que L'Haÿ-les-Roses rejoigne Orly sans la CAVB. Là on ne vous suivra pas.

## **Monsieur le Maire**

Ce n'est pas ce que j'ai dit. On a tenu des discours fluctuants en permanence avec un discours qui consiste à dire que la loi est immuable, il y a deux règles immuables, le seuil de population et l'insécabilité des agglomérations. Aujourd'hui on nous dit qu'on peut éventuellement revoir, etc.

Je pense que dans cette affaire il y a un manque de respect total des élus locaux et qu'en plus on nous argue que c'est pour être le plus conforme possible au traité transatlantique, qu'on est dans cette logique de fusion de grands territoires, effectivement ça me fait peur. Ce n'est pas la conception que j'ai de la démocratie locale.

Je serais très curieux d'entendre parmi vous, je m'adresse à l'ensemble de l'assemblée, s'il y a des défenseurs du fait métropolitain tel qu'on nous le propose. Est-ce quelqu'un peut m'expliquer l'intérêt et la pertinence de la mise en place de la loi telle qu'elle est proposée actuellement.

Le grand principe de base, on connaît, on comprend le concept. Il y a eu des élus de droite comme de gauche qui se sont dit ce ne serait pas mal que l'on crée une structure sauf qu'on arrive dans le concret et qu'on voit bien qu'il n'y a aucun texte de loi dans le temps imparti pour le rédiger et qui donne satisfaction à qui que ce soit.

Le courage politique est aussi de dire la logique de convergence pourquoi pas et donnant du temps au temps, remettons sur la table un certain nombre de choses, ce qui n'est pas du tout la tendance aujourd'hui.

Vous avez parlé de chaise vide, ce n'est pas du tout mon propos. Je participe à toutes les réunions et je donne mon avis et ma conviction à chaque fois. Ma réponse au Préfet peut être une lettre argumentée en lui réexpliquant toutes mes oppositions au texte tel qu'il est aujourd'hui, toutes mes interrogations sur le devenir du territoire de la métropole et les volontés de projets de la ville de L'Haÿ-les-Roses qui s'inscrit dans le projet de la DSB, parce que nous serons frontalier à Cancer Campus, qui s'inscrit dans une logique de territoire numérique, du pôle alimentaire.

Quand bien même on aurait tous envie de fusionner, nous n'avons toujours pas le mode d'emploi. On ne sait pas à quel moment les conseillers communautaires que nous sommes, qui ont été élus par nos concitoyens vont purement et simplement disparaître et n'auront plus de légitimité.

Telle que la loi est prévue, il n'y a plus de place pour l'opposition. C'est la majorité qui choisit car on va considérer que l'opposition se fait dans d'autres communes ailleurs. C'est une réflexion un peu terrible.

La loi peut évoluer mais la ville de L'Haÿ-les-Roses, parce que nous avons 30 000 habitants fera siéger à la Métropole tout en haut le Maire, c'est un minimum, plus une personne parce qu'on est au dessus des 15 000.

C'est le double à l'échelle du territoire donc la Ville pourra envoyer non plus huit mais quatre élus dans un territoire beaucoup plus grand.

## **Madame HEILBRONN**

Sur la forme, compte tenu de l'importance du sujet abordé, il est extrêmement regrettable que cette question n'ait pas été soumise à l'ensemble des conseillers municipaux en amont du conseil, ce qui aurait peut-être permis d'éviter les débats de ce soir puisqu'on était dans les délais.

Il y a aujourd'hui une véritable nécessité à se doter d'un échelon qui permette d'agir sur la question du logement, sur la question de la qualité des transports.

La métropole du Grand Paris telle qu'elle est dessinée est très imparfaite. Elle ne représente en réalité que la reconstitution des départements de la Seine, un retour à quelque chose qui existait.

Je pense que le regard peut évoluer si on considère que c'est une première étape de quelque chose. Ce que je regrette aujourd'hui dans ce projet de loi c'est, que la question du sens de cette métropole n'apparaisse plus.

On voit qu'au moment de la consultation sur le Grand Paris, sur les gares du Grand Paris Express, les habitants et les usagers de ce territoire se sont mobilisés concernant ce projet.

On en est arrivé là aujourd'hui car on a un véritable retard dans l'intercommunalité en Ile-de-France. Il y a une expérience sur la CAVB qui est probante, qui est plus aboutie que d'autres territoires.

On sait aussi pourquoi certains territoires en Ile-de-France n'ont pas souhaité se mettre en intercommunalité. C'est en général les territoires riches qui ne veulent pas partager leur fiscalité.

Un des intérêts de la Métropole du Grand Paris est la question de la péréquation fiscale. Elle me semble extrêmement importante à porter aujourd'hui.

Par ailleurs, par rapport à ce que vous disiez, je vous rejoins tout à fait dans l'idée de constituer un territoire peut-être le plus grand possible aujourd'hui quand on sait que les territoires constitués ailleurs comme Plaine commune, Est ensemble, etc. sont beaucoup plus importants que la CAVB. Si on veut peser, quelles que soient les compétences qui seront concédées à la Métropole du Grand Paris, on a tout intérêt à écouter en en faisant une force importante.

Je rejoins sur ce point le point de vue de Madame BERLINE, sur le fait qu'il est essentiel que les sept Maires de la CAVB parlent d'une même voix et la question de ne pas répondre au Préfet ne me semble pas être une posture qui nous permette de peser dans cette période d'incertitude.

Sur la représentation des territoires, le véritable risque est faute de se mettre d'accord sur le contenu et avec la période de transition qui va s'ouvrir et qui va être compliquée sur la fin de ce mandat, que les villes se reproduisent sur elles-mêmes et que l'expérience d'intercommunalité qui a pu se réaliser sur certains territoires soit détricotée et qu'on assiste à un retour en arrière sur ces questions.



Un autre point que vous n'avez pas évoqué mais qui est essentiel, c'est la décision de la relation entre la Métropole du Grand Paris et la Région qui effectivement est un vrai sujet.

Il y a à trouver le bon équilibre sur cette question notamment du développement économique et de la recherche.

### **Monsieur le Maire**

Indépendamment de toute échéance électorale, nous avons une instance qui fait sens à l'échelle de ce que l'on appelle un Grand Paris, c'est la Région Ile-de-France qui est tout à fait capable de porter les compétences que pense s'octroyer la Métropole du Grand Paris.

Il y a déjà une gouvernance, des élus, des infrastructures, etc. S'il y avait vraiment besoin d'un pilotage renforcé à l'échelle de nos territoires, pourquoi pas dans ce cas renforcer les compétences régionales, d'autant que c'est la seule collectivité à l'échelle de la France qui ne voit pas ses dotations baisser.

On est quand même en train de rajouter une septième couche au millefeuille qui ne crée aucune nouvelle compétence mais qui vient simplement s'octroyer des compétences qu'avaient par le passé les communes ou les intercommunalités, ce qui ne fait pas sens.

On nous explique qu'on va spécialiser chaque compétence. C'était l'idée de départ puis on est revenu complètement sur ça et on remet compétences générales à tout le monde comme ça on va faire des économies.

Sur la question du partage, elle existe déjà. Vous étiez là au moment du débat d'orientation budgétaire quand on a parlé du FPIC. Augmentation de 43 % de notre péréquation cette année car on est considéré comme une ville riche et de bons élèves.

Le département le plus riche aujourd'hui est la Seine-Saint-Denis car justement elle profite de tellement de péréquation. En termes de budget, une fois la péréquation effectuée la Seine-Saint-Denis est le département qui a le plus gros budget.

Sur la question d'un grand territoire, évidemment que lorsqu'on s'appelle GPSO et qu'on travaille depuis des années et que l'on sait parler d'une seule voix avec un poids politique très fort, c'est intéressant d'être nombreux.

On va se marier de force avec des gens avec qui on n'a aucune relation politique. Madame TORDJMAN qui a la même couleur politique que la CASA n'arrive plus à les joindre.

Sur cette question des territoires, je n'ai pas dit que je ne répondrai pas au Préfet, j'ai dit que je ne pensais pas forcément choisir. On peut répondre au Préfet en lui disant ce qu'on a sur le cœur et ce que l'on pense de chacun des scénarios sans en choisir aucun parce qu'aujourd'hui on nous met devant un choix qui est impossible.

Il serait intéressant qu'on puisse remettre ces sujets sur la table.

**Madame COITOUX**

Nous avons découvert le vœu ce soir donc si vous le lisez ce soir mais pour ce qui est de notre groupe nous ne prendrons pas part au vote.

Et comme il n'y a pas de caractère d'urgence, peut-on le reporter ?

**Monsieur PIGEON-ANGELINI**

Nous avons été informés en bureau de la mission locale de ce nouveau partenariat le 17 avril. Une réunion s'est tenue au niveau des missions locales et de la direction de pôle emploi le 30 avril pour une mise en œuvre à partir du 1<sup>er</sup> juillet.

On est en plein dans le créneau et si nous reportons ce vœu nous arriverons après la bataille. Nous sommes limités dans les délais donc il y a quand même une notion d'urgence sur cette question.

**Monsieur le Maire**

Nous allons en faire lecture. Tout est explicité dans ce vœu et il sera facile de se prononcer et je regretterais que vous ne soyez pas en soutien de ce vœu.

**Monsieur PIGEON-ANGELINI**

Créées en 1982, les Missions Locales informent et accompagnent les jeunes de moins de 26 ans notamment dans leurs démarches de recherche d'emploi. En 2014, notre Mission Locale qui, rappelons-le, couvre les villes de Fresnes, Thiais, Chevilly-Larue, Rungis et L'Haÿ-les-Roses, a ainsi accompagné l'an dernier, près de 2300 jeunes dont plus de 500 l'Hayssiens.

Pour effectuer ce travail, la Mission Locale, qui emploie 22 personnes, s'appuie sur l'aide financière des villes, de la Région et de Pôle Emploi. Pour mémoire, la ville de L'Haÿ-les-Roses lui verse annuellement une subvention de 75 000 euros. Dès 2001, un partenariat avec Pôle Emploi stipulait que les jeunes de moins de 26 ans seraient orientés vers les Missions Locales pour bénéficier d'un accompagnement spécifique. En 2006 un nouvel accord renforçait encore ce partenariat.

Pour mener à bien cet accompagnement des jeunes vers l'emploi, Pôle Emploi accordait une subvention proportionnelle au nombre de dossiers traités et mettait à la disposition de la Mission Locale un salarié détaché à 80%.

Aujourd'hui, l'Etat et Pôle Emploi veulent imposer au niveau national un nouveau contrat de partenariat qui stipule que le salaire de l'agent mis à disposition de la Mission Locale sera retiré de la subvention versée. En 2015, cela reviendra à diminuer de 18 000 euros la subvention allouée par Pôle Emploi. L'année prochaine, le poste sera purement et simplement supprimé.

- Considérant que ce contrat de partenariat a été imposé au niveau national sans tenir compte des spécificités territoriales et notamment celles de nos

communes de petite couronne où les difficultés rencontrées par la jeunesse nécessitent une attention toute particulière,

- Considérant que ce nouveau contrat national menace la pérennité du service d'aide à la recherche d'emploi rendu aux jeunes de notre ville,
- Considérant que l'on ne peut sans cesse légitimement s'inquiéter de la difficulté des jeunes à s'insérer sur le marché de l'emploi et porter atteinte au service qui leur est spécifiquement dédié.

## **Monsieur le Maire**

La problématique du chômage et de l'insertion est telle aujourd'hui qu'il est important qu'on se mobilise pour défendre les outils pertinents de notre territoire.

J'en profite aussi pour saluer le travail de la mission locale et je remercie les élus qui y siègent avec assiduité pour y suivre les actions et les débats.

Sans esprit de polémique, il était important de passer ce vœu à ce conseil pour qu'on puisse en débattre très rapidement si nécessité mais je ne le pense pas.

On est vraiment dans une situation où parce qu'il y a des directives nationales qui émanent de Pôle emploi, qui visiblement lui aussi est dans une logique de restriction budgétaire, visiblement ils ont plus de budget pour contrôler les demandeurs d'emploi, plutôt pour accompagner nos jeunes dans les missions locales.

Il est important que l'ensemble des pouvoirs politiques confondus se mobilisent pour dire maintenez cet appui au-delà d'une personne. On peut remplacer un agent mais là il s'agissait d'agents qui avaient une véritable expertise, des agents spécialisés dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi et plus particulièrement du public jeune.

Il ne me paraît pas entendable de laisser faire sans réagir.

## **Monsieur PIGEON-ANGELINI**

J'ajouterais simplement que sur L'Haÿ-les-Roses on a beaucoup de chance d'avoir à la fois une mission locale et un pôle emploi qui fonctionnent bien et qu'on est bien face à une décision nationale qui va s'appliquer partout sans tenir compte des conséquences au bout de trois mois.

Résultat des votes :

<b>POUR</b>	30
<b>NPPV</b>	9 (opposition)

A 22h30, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.